

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Présent-e-s

Bureau :	UM	Esther	Ve	Présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	1 ^{er} vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e vice-président
	NOBS	Cyril	UDC	1 ^{er} secrétaire
	SANCHEZ	Francisco	PS	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre [Arrivé à 21h]

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BILLET	Isabelle	MCG
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	DC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FONTANINI	Marco	PS
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HEINIGER	Claire	Ve
	ISWALA	Placide	PS
	LOUREIRO	Daniel	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	DC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	TRIPPEL	Martin	UDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WILLI	Pierre-Henri	PLR

Suppléants:	KINDU	Trésor	PS (remp. M. Hillemanns)
	HELFENSTEIN	Marc	DC-VL (r. M. Scandurra)
	FREHNER	Antoine	PLR (remp. M. Lorentz)

Excusée :	HUSANOVIC	Sanida	MCG
------------------	-----------	--------	-----

Absent :	GAETANINO	Marco	HP
-----------------	-----------	-------	----

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

PS Parti socialiste
Ve Les Verts de Meyrin-Cointrin
DC-VL Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux
UDC Union démocratique du centre
PLR Parti libéral-radical
MCG Mouvement des citoyens genevois

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Claire Heiniger (Ve), en remplacement de M. Etienne Froidevaux, démissionnaire.
2. Assermentation de Mme Gulay Keskin Femenias (Ve) en tant que suppléante, en remplacement de Mme Claire Heiniger.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023.
4. Nomination d'un-e délégué-e MCG du Conseil municipal au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin (FNM) en remplacement de Faruk Osmani, démissionnaire du Conseil de fondation.
5. Communications du Bureau du Conseil municipal.
6. Communications du Conseil administratif.
7. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Points reportés de la séance du 27 juin 2023 :

8. Motion n° 2023-02 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin et de M. Michel Fabre au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la Commune et des propositions pour l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions.
9. Motion n° 2023-03 présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert libéral et Denis Bucher pour le groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin demandant l'étude et la construction urgente d'installations photovoltaïques pour pallier les pénuries d'énergie à venir.

Suite de l'ordre du jour ordinaire

10. Contreprojet à l'initiative populaire communale « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin ».
11. Délibération n° 2023-19 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 257'000.- destiné à la restauration de la fontaine-abreuvoir du Bournoud et de son couvert.
12. Délibération n° 2023-21 relative à une aide d'urgence de **CHF 25'000.-**, demandé par les membres du Bureau, pour apporter un soutien à la population de La Chaux-de-Fonds frappée par une violente tempête.
13. Résolution n° 2023-07, présentée par le Conseil administratif, validant l'inscription de trois espaces de vie enfantine au plan des investissements pour la création de nouvelles places d'accueil.
14. Résolution n° 2023-03a relative à la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCom). **Rapport de la commission du développement urbain** (M. Amato, Ve).
15. Pétition n° X-2023-01 pour l'installation de WC publics à Champs-Fréchets.
16. Pétition X-2023-02 pour des places de jeux végétalisées et attractives dans le préau de l'école des Boudines.
17. Pétition X-2023-03 pour un deuxième club de football à Meyrin.
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

* * *

Mme Um déclare en introduction :

« Au nom de Dieu Tout Puissant !

La Confédération suisse voulant affermir l'alliance des Confédérés, maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation suisse, a adopté la Constitution fédérale suivante.

Telle est l'introduction de la Constitution fédérale du 12 septembre 1848. En 1848, la Suisse passait de Confédération des états à un état fédéral, les cantons renonçaient ainsi à une partie de leur pouvoir pour le déléguer à l'Etat central. Ils se sont alors dotés d'une Constitution. Adoptée le 27 juin 1848, par la Diète fédérale, c'est-à dire l'assemblée des représentants des cantons, la Constitution fédérale n'entrerait en vigueur seulement qu'à la condition de son acceptation par tous les cantons.

Ce sera chose faite le 12 septembre 1848. La Suisse moderne est née.

175 ans plus tard, le Parlement décide d'en célébrer le jubilé. Les propositions sont faites pour que cette date qui marque la naissance de la Suisse moderne devienne fête nationale, le Conseil national y est favorable, le Conseil des états se prononcera

à la fin de ce mois. Mesdames et Messieurs, vous aurez donc peut-être congé le 12 septembre prochain. En attendant, bienvenue à notre première plénière après la pause estivale.

Etant moi-même née un 12 septembre, c'est avec une émotion particulière que j'ouvre cette séance et exprime le grand plaisir de vous retrouver. »

Elle procède aux salutations d'usage.

[Une motion d'ordre émane de Mme Tschudi-Spiropulo et l'assemblée entonne un joyeux anniversaire à l'intention de la présidente, suivi d'applaudissements. Un membre des Vert.e.s se lève et lui apporte un bouquet de fleurs.]

1. **Assermentation de Mme Claire Heiniger (Ve), en remplacement de M. Etienne Froidevaux, démissionnaire.**

et

2. **Assermentation de Mme Gulay Keskin Femenias (Ve) en tant que suppléante, en remplacement de Mme Claire Heiniger.**

Mme Um invite ces deux dames à venir par devant l'assemblée, encadrée par un agent de la police municipale en tenue d'apparat. Elle demande à l'assemblée de se lever et procède à l'assermentation avec le texte usuel :

« Mesdames, après la lecture du serment, vous pouvez répondre par *je le promets* ou *je le jure*.

Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

[Mme Heiniger le promet.

Mme Keskin Femenias le promet également.

Applaudissements].

* * *

3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023.**

Mme Um passe à l'approbation du procès-verbal de ladite séance, lequel est approuvé par 29 oui et 1 abstention.

* * *

4. **Nomination d'un-e délégué-e MCG du Conseil municipal au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin (FNM) en remplacement de M. Faruk Osmani, démissionnaire du Conseil de fondation.**

M. Cornuz souhaite informer que le nouveau règlement de la FNM devait être approuvé par le Grand Conseil, et que c'est chose faite puisqu'il est effectif depuis janvier 2023. Cependant, cette information n'avait pas été communiquée à la Commune.

Mme Billet présente sa candidature. *[Applaudissements]*.

M. Serrano rappelle, néanmoins, que l'idée initiale était de ne pas nommer des élus du Conseil municipal pour éviter le cumul de mandats pour les membres du Conseil de fondation. Le MCG aurait pu procéder autrement, mais qu'il en soit ainsi.

* * *

5. **Communications du Bureau du Conseil municipal.**

Mme Um déclare qu'elle a reçu les trois pétitions qui sont à l'ordre du jour et qui seront traitées plus tard.

Elle attire l'attention sur le fait que la **sortie du Conseil municipal** est prévue le 16 mars 2024. Elle demande aux conseillers de réserver cette date dans leur agenda en attendant d'avoir le détail de cette sortie.

Mme Um rappelle à ceux qui souhaitent participer au tournoi des élus, qu'il est urgent de s'inscrire auprès de M. Halimi.

M. Halimi demande si l'administration est également conviée à ce tournoi ainsi que les anciens élus.

Mme Um répond que les conseillers administratifs et les anciens élus peuvent participer.

Enfin, elle rapporte qu'elle a été invitée à l'inauguration du Portail de la Science du CERN qui aura lieu le 7 octobre.

* * *

6. Communications du Conseil administratif.

Révision de la gouvernance

Nous vous avons informé-e-s au début du mois de mai de notre décision d'apporter une orientation différente dans la gouvernance de notre administration afin de gagner en clarté, fluidité et transparence.

Cette première étape, annoncée dans un premier temps avec une entrée en vigueur au 1^{er} juin 2023, a été reportée au 1^{er} août pour des questions procédurales.

Ainsi, dès ce mois d'août, pour rappel, le service des finances dépend désormais du dicastère politique de M. Laurent Tremblat, le service des ressources humaines (y compris les mesures de santé et sécurité au travail et l'accompagnement et repositionnement professionnels) du dicastère de Mme Nathalie Leuenberger et le service des systèmes d'information du dicastère de M. Eric Cornuz.

Quant au secrétariat général, sous la responsabilité du secrétaire général et qui reste rattaché au Conseil administratif in corpore, il est composé du secrétariat politique, du service communication et affaires économiques, du système interne de gestion durable, du système de contrôle interne et du soutien des projets institutionnels et de la gestion du portefeuille de projets stratégiques.

La réduction du périmètre des activités du département secrétariat général implique la suppression des fonctions de secrétaires générales adjointes. La responsable du service des finances et ancienne secrétaire générale adjointe assume désormais également le rôle de secrétaire générale suppléante en cas d'absence du secrétaire général.

Concernant la deuxième secrétaire générale adjointe, la suite de sa carrière n'est pas encore déterminée. En l'état, elle est libérée de ses fonctions. Nous vous tiendrons informé-e-s de l'évolution de cette situation.

Nous souhaitons ici rappeler que toutes ces décisions sont motivées exclusivement par des mesures organisationnelles à la suite des constats que nous avons faits. Nous réitérons notre confiance à tous.

Nous allons maintenant nous atteler à la deuxième étape annoncée, à savoir travailler sur la révision et la reformulation de notre politique de gouvernance et de ses principes adoptés dans la législature précédente.

Cour des comptes – mission gouvernance et ressources humaines

Le 28 mars dernier, nous vous annoncions que la Cour des comptes allait ouvrir une mission sur la gouvernance et les ressources humaines de la ville de Meyrin, suite à une demande émanant de votre conseil.

La Cour a effectivement entamé un travail sur cette thématique qui a débuté au mois d'avril dernier et a consisté en une enquête approfondie faisant usage de divers outils méthodologiques tels que l'analyse documentaire, des entretiens avec les magistrats, la direction élargie ou encore les collaborateurs du service des ressources humaines. L'ensemble des personnes ayant été sollicitées ont pleinement coopéré avec la Cour.

En date du 5 septembre courant, le Conseil administratif a reçu le projet de rapport et, ce jour, a échangé avec des représentants de la Cour sur son contenu.

La publication du rapport aura lieu le 26 septembre prochain.

Par ailleurs, une commission administration générale élargie est agendée le 27 septembre à 20h30 afin que la Cour puisse également présenter son rapport au Conseil municipal et répondre aux éventuelles questions.

Responsable du pôle aînés

En premier lieu, nous tenions à vous rappeler le départ à la retraite de la responsable du service des aînés, Mme Christine Luzzatto, pour la fin de l'année 2023. Ce départ constitue une opportunité pour réfléchir à l'organisation et au déploiement de certaines politiques publiques au sein de l'administration de manière peut-être différenciée. En attendant, le Conseil administratif a préféré changer la dénomination du service des aînés en pôle aînés, qui englobe pour l'instant le même périmètre de responsabilité.

Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de notre nouvelle responsable du pôle aînés, Mme Claire de Buren Massy, le 1^{er} octobre 2023. Mme de Buren Massy est titulaire d'un Master en sciences de l'éducation, complété par diverses formations en enseignement spécialisé, en médiation et en intervention systémique.

Avant de rejoindre la ville de Meyrin, Mme de Buren Massy a occupé un poste d'enseignante spécialisée auprès de l'Office médico-pédagogique. Par la suite, Mme de Buren Massy a cofondé l'association Alternative Médiation, spécialisée dans les médiations familiales, de travail et de voisinage. Enfin, et ce, depuis plus de 10 ans, Mme de Buren Massy est travailleuse sociale communautaire à la ville de Plan-les-Ouates. Spécifiquement, lors de cette expérience professionnelle, elle a été responsable de la conception et la mise en œuvre de la politique communale des aînés, la gestion de projets communautaires et a participé à la conception et l'implémentation du Plan d'intégration communal.

Ses compétences et son expérience seront donc indéniablement des atouts pour notre pôle aînés.

Une passation d'information de plusieurs semaines permettra à Mme de Buren Massy de prendre ses marques et par ailleurs de participer à la réflexion en cours. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous vous remercions pour l'accueil chaleureux que vous lui réserverez.

Enfin, nous profitons de cette communication pour remercier chaleureusement Mme Christine Luzzatto pour tout ce qu'elle a fait à Meyrin, depuis le 1^{er} juin 2011, en tant que responsable du service des aînés. Nous aurons très certainement d'autres moments pour réitérer nos remerciements pour son travail.

Entrée en vigueur du nouveau règlement des cimetières

Suite à l'adoption par le Conseil municipal du nouveau règlement des cimetières le 31 janvier 2023, le Conseil d'Etat, dans un arrêté du 30 août dernier, a approuvé ledit règlement. Ce dernier stipulant que l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} du mois suivant l'approbation par le Conseil d'Etat, le nouveau règlement est donc entré en vigueur le 1^{er} septembre courant. Il est désormais disponible en ligne sur le site communal.

Projet Cœur de cité : avancements

La requête en autorisation de construire du Cœur de cité a été déposée le 14 juillet auprès de l'Office des autorisations de construire. Dans la foulée, une séance publique est organisée afin d'informer plus amplement la population sur l'évolution et les phasages du projet. Celle-ci se tiendra le mercredi 4 octobre dans la salle de spectacle du Théâtre Forum Meyrin de 19h00 à 20h30 et sera suivi d'une verrée.

« La nuit est belle ! » édition 2023

La Commune participera à la quatrième édition de « La nuit est belle ! » en laissant éteint son éclairage public pour toute la nuit du 22 au 23 septembre. Près de 200 communes du Grand Genève sont engagées dans cette démarche qui s'inscrit, depuis 2019, dans les réflexions sur la transition écologique et vise à sensibiliser à la problématique de la pollution lumineuse et ses conséquences sur la biodiversité, tout en permettant la redécouverte du patrimoine nocturne et des ciels étoilés.

Cette édition mettra l'accent sur l'Humain. Comment l'éclairage influence notre organisme et nos usages ? La nuit est belle 2023 vient questionner ces grands sujets : la santé et la sécurité liée à la mobilité des personnes.

La communication de cet événement sera réalisée à travers nos canaux habituels (le journal Meyrin Ensemble, site internet, réseaux sociaux, newsletter).

Nous invitons tous les usagers à faire preuve de vigilance et à s'équiper correctement (lampe de poche, habits clairs et/ou réfléchissants, phares/lumières pour les cyclistes, etc.).

Développement des activités de l'hôpital de la Tour

Dans le cadre des projets de développement de l'hôpital de la Tour, une phase de concertation publique va être organisée dans le courant de l'automne. Les modalités de celle-ci sont en cours de discussion avec les porteurs de projet et l'Office de l'urbanisme. Cette concertation est une démarche préalable à l'élaboration de Plans localisés de quartiers (PLQ) nécessaires à l'implantation de nouveaux bâtiments d'activités hospitalières.

Ces évolutions s'inscrivent dans un périmètre plus large visant à développer un Campus santé, projet porté par l'hôpital de la Tour et soutenu par la Commune en cohérence avec les objectifs formulés dans le Plan directeur communal. La concertation publique sera ainsi l'occasion d'alimenter la réflexion sur l'évolution planifiée de ce quartier, notamment en termes d'espaces publics et de mobilité.

Un point de situation sera effectué en commission développement urbain à la fin de l'année afin de présenter plus en détails l'état d'avancement du projet et les prochaines échéances à venir. Le préavis formel du Conseil municipal sera quant à lui requis au deuxième semestre 2024.

Par ailleurs, une exposition publique sur le Campus Santé se déroulera du 2 au 7 octobre prochains au Forum Meyrin, dans le cadre de la démarche de concertation publique.

Mutualisation de locaux judiciaires pour la police municipale et mise place de patrouilles intercommunales ponctuelles

Devant le besoin de trouver des solutions pour permettre à nos APM de traiter des affaires judiciaires dans des locaux adaptés, une opportunité nous a été présentée par la ville de Vernier qui crée un nouveau poste pour sa police municipale.

Dans un temps record, après un accord de principe survenu à l'automne passé pour mutualiser cette partie sécurisée, la ville de Vernier a intégré ce besoin dans ses nouveaux locaux. Différentes réunions ont eu lieu entre les cadres APM des deux communes pour être certains que la partie mutualisée puisse être utilisée en dehors des horaires d'ouverture ou de présence des agents de Vernier. En plus, des salles de rétention et d'audition, une salle LAVI, une salle de travail, le réfectoire et les sanitaires seront accessibles à nos agents, soit un total de 112 m². Le montant de cette mutualisation des locaux va s'élever à CHF 54'242.-/an. Pour 2023, un montant de CHF 27'839.- est au budget (11.10000.316.00000), le montant de CHF 54'242.-/an sera intégré au projet de budget 2024.

À la suite des importants incendies survenus cet été dans le quartier du Lignon et à l'école des Ranches, le conseiller administratif délégué à la sécurité de la ville de Vernier a demandé un appui ponctuel de la police municipale de Meyrin pour répondre à l'inquiétude grandissante d'une partie de la population. Après une analyse de faisabilité par le responsable de service de la sécurité municipale et avec l'accord du Conseil administratif, c'est au lendemain de cette demande qu'une patrouille intercommunale a vu le jour. Le retour positif de cette expérience nous invite à ancrer et à formaliser cette nouvelle collaboration intercommunale entre Meyrin et Vernier. Mandat a été donné dans ce sens à nos responsables de service pour concrétiser ceci avant la fin de cette année, sachant que certains textes doivent être modifiés et/ou créés.

Information nouveaux aménagements à l'école de Bellavista

Pour améliorer la sécurité du chemin de l'école, le Conseil administratif a décidé de supprimer les places de stationnement autour de l'école de Bellavista.

En complément, un arrêté du département de la santé et des mobilités règlemente cette décision avec un régime d'exception de 30 min. prévu pour les personnes à mobilité réduite et les transports spécialisés d'enfants. Une place est également destinée aux interventions de maintenance de l'école.

Pendant la période estivale, le service domaine public et stationnement a informé les usagers de Bellavista de la suppression de ces places de stationnement. Par usagers, on entend tous les usagers liés à l'établissement scolaire, les différentes associations sportives et culturelles, la Protection civile et l'armée.

Le jour de la rentrée scolaire, un flyer d'information a été remis aux parents d'élèves par l'intermédiaire de l'école.

Des patrouilles de prévention et d'information sont également présentes tout au long du mois de septembre.

En collaboration avec les services de l'urbanisme et de l'environnement, divers aménagements de déminéralisation et de végétalisation sont prévus cet automne dans la descente vers l'école.

Les journées européennes du patrimoine 2023

Les Journées européennes du patrimoine 2023, qui se sont tenues les 9 et 10 septembre derniers, ont soulevé une question fondamentale : comment préserver le patrimoine bâti et profiter de la pérennité de ce dernier pour contribuer aux objectifs actuels de durabilité et de « neutralité carbone » ? Le thème de cette édition portait sur le réemploi et le recyclage des matériaux dans la construction, mettant ainsi l'accent sur la valeur de la substance bâtie ancienne, autant que sur sa rareté, son évolution et sur l'usage qu'il convient de faire de ressources limitées. A cette occasion, le canton de Genève et la ville de Meyrin ont invité à découvrir, le temps d'un week-end, 3 bâtiments communaux emblématiques : la ferme de la Planche, le local environnement et la Maison Vaudagne. Sous la conduite notamment des architectes de la Commune, Jakob Schemel et Hugo Terracol, 4 visites guidées ont permis au public d'apprécier la qualité de ces récentes rénovations et construction en matière de recyclage et réemploi.

La diversité de ces 3 projets a ainsi offert au public un éclairage pertinent de la démarche meyrinoise en matière de réemploi et recyclage, faisant référence aux huit critères du système de Davos pour une culture du bâti de qualité.

Politique des villes et communes en matière d'achats responsables et de coopération au développement

Selon un classement publié jeudi 24 août par l'ONG Solidar Suisse, Meyrin est récompensée en arrivant en deuxième position des villes romandes, après Lausanne, pour ses actions en matière d'achats responsables et de coopération au développement. Cette évaluation est effectuée par Solidar Suisse au niveau national depuis plusieurs années. La dernière édition remonte à 2019.

En 2023, 97 communes ont répondu au questionnaire, qui portait notamment sur l'existence ou non de directives comprenant des critères sociaux et écologiques, l'organisation des achats durables, la transparence ainsi que les contributions aux projets de coopération au développement.

Vous pouvez retrouver tous les détails de l'enquête sur le site solidar.ch.

* * *

7. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Néant.

* * *

Points reportés de la séance du 27 juin 2023 :

8. Motion n° 2023-02 présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin et de M. Michel Fabre au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la Commune et des propositions pour l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions.

M. Amato rappelle que cette motion a été déposée en juin suite à des alertes d'enseignants à l'école de Cointrin et à celle de Champs-Fréchets. Notamment, à Cointrin, le GIAP (parascolaire) a vu ses locaux récupérés pour ouvrir de nouvelles classes suite à des augmentations d'effectifs dans le quartier. Il s'est retrouvé placé dans un sous-sol pour y accueillir les enfants.

De même, une enseignante de rythmique a dû donner ses cours dans un hall d'entrée, aménagé en local. Tout cela a été confirmé par le Conseil administratif en juin dernier. A Champs-Fréchets, il y a eu d'autres adaptations, notamment avec la suppression d'une aula et le restaurant scolaire qui a été récupéré et externalisé.

Il s'avère qu'il y a un besoin de classes. Le SRED, quelques années auparavant, avait estimé que Meyrin disposait de locaux en suffisance ; or, aujourd'hui, on constate le contraire. L'urgence est là et l'éducation des enfants doit être prioritaire. De plus, ces locaux, qui sont récupérés à droite et à gauche, étaient souvent utilisés par les associations, lesquelles ne peuvent plus les utiliser. Néanmoins, on sait que le bien vivre à Meyrin passe par la vie associative.

Raison pour laquelle, cette motion vise, dans un premier temps, à convoquer une commission pour définir les locaux à disposition, combien de classes ont été aménagées dans des lieux étranges et les effectifs par classe (à Cointrin, 26-27 élèves). Il se souvient que la norme, il y a quelques années, était de 20 élèves et la norme officielle du DIP aujourd'hui est de 30.

Ensuite, l'idée est de prévoir des bâtiments préfabriqués comme à Corzon qui devront être implantés à différents endroits stratégiques où ils pourront demeurer comme à Cointrin, qui souffre d'un manque d'équipements publics. Ce bâtiment préfabriqué pourrait servir le temps de rénover des classes et ensuite pourrait être utilisé par les associations ou autres pour créer de la vie dans ce quartier qui en manque cruellement.

A Monthoux, on parlait déjà il y a quelques années d'un deuxième bâtiment et ceci n'a plus été mentionné. Il serait temps de le prendre en considération pour construire un groupement scolaire à cet endroit-là.

L'idée serait également d'explorer la piste de l'intercommunalité avec Vernier, car en même temps qu'à Meyrin on ouvrirait les classes et augmentait les effectifs, à l'école Jura-Avanchets, deux classes ont fermé. Même si beaucoup d'éléments sont déjà en cours, cette motion permettra de faire un état des lieux avec une ligne directrice.

M. Fabre ajoute qu'il est important d'avoir une vision plus longue de 5-10 ans. Aujourd'hui, la Commune dispose d'une meilleure connaissance du tissu social, certainement plus fine que les autorités cantonales. Techniquement, en capacité d'améliorer les prévisions fiscales, il doit être possible de prévoir le nombre d'enfants dans une échelle de 5 à 10 ans.

Mme Um déclare que le Bureau avait prévu un vote immédiat. Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière ni au vote immédiat, elle ouvre les débats.

M. Serrano pense qu'il faudra mobiliser le Canton et ceci est une autre paire de manches. L'objet en tant que tel est une bonne chose et le PLR soutiendra cette motion, mais il souhaite demander au Conseil administratif de faire son possible pour éviter de faire le point tous les trois ans, car cela complique les planifications sur le long terme.

Mme Leuenberger adhère également à cette motion et elle trouve tout à fait pertinent d'organiser un point d'informations à ce sujet. Il serait bien que des représentants du SRED puissent venir répondre au premier point du dispositif. Elle souhaite également disposer d'une vision à long terme, mais rappelle que l'on est parfois confronté à des phénomènes soudain, comme cela avait été communiqué en juin au Conseil municipal, lié au flux migratoire et particulièrement dans le secteur de Cointrin.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Um** passe au vote de la **motion n° 2023-02**,

présentée par M. Maurice Amato, au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin et de M. Michel Fabre au nom des Socialistes de Meyrin-Cointrin, demandant une analyse des locaux et classes actuellement disponibles sur la Commune et des propositions pour l'accueil des futurs écoliers dans de bonnes conditions

Vu l'augmentation de la population;

Vu l'implantation de plusieurs centres d'hébergement collectif sur la Commune;

Vu le manque de places pour les écoliers meyrinois dans la majorité des écoles de la Commune;

Vu le manque chronique de locaux pour les associations;

Vu le manque d'activités dans le quartier de Cointrin;

Vu les plans localisés de quartier en force sur Cointrin le long de l'avenue Louis-Casaï;

Vu l'étude Oberson concernant les possibilités de surélévation sur la Commune;

Vu la résolution n° 2020-03 relative à l'urgence climatique;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 septembre 2023,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif :

- de convoquer une commission afin de présenter les projections en matière d'élèves sur la commune de Meyrin pour les années à venir, ainsi que les analyses passées en lien avec la réalité,
- d'étudier l'implantation de bâtiments préfabriqués près des écoles nécessitant des locaux supplémentaires, que ce soit pour des classes, des locaux dédiés au DIP, au GIAP ou pour des associations,
- de prendre en considération la rénovation des écoles à venir et de proposer des bâtiments provisoires pour les écoles devant être rénovées dans les 5 ans,
- d'étudier la construction de la deuxième partie de l'école de Monthoux avec les équipements nécessaires afin d'anticiper les besoins futurs et de pouvoir décharger l'ensemble des écoles meyrinoises et de pouvoir proposer des places dans les écoles les plus proches du lieu d'habitation de chacun,
- de prendre contact avec le DIP et la commune de Vernier afin de trouver une solution pour l'école de Cointrin.

* * *

9. **Motion n° 2023-03 présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral et Denis Bucher pour le groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin demandant l'étude et la construction urgente d'installations photovoltaïques pour pallier les pénuries d'énergie à venir.**

M. Seeger déclare :

« À l'heure où les changements climatiques constituent une menace de plus en plus visible, il est crucial de réorienter notre modèle énergétique vers des sources plus durables, sans parler des pénuries d'électricité qui nous pendent au nez, à court terme, selon la Confédération. Parmi les différentes solutions disponibles, l'énergie solaire offre une réponse particulièrement efficace, accessible et éprouvée. Nous appelons à une action politique concrète et urgente pour encourager l'installation de panneaux photovoltaïques en zones déjà urbanisées, avec un accent particulier sur la mise en place de carports solaires sur les parkings publics et privés avant d'imaginer par exemple d'encombrer nos belles montagnes.

L'une des contraintes majeures dans les zones urbanisées est le manque d'espace pour de nouvelles installations. Les toits des bâtiments sont souvent déjà encombrés ou inadaptés à l'installation de panneaux solaires. Les parkings, en revanche, offrent une large superficie souvent inexploitée en termes énergétiques. L'installation de carports solaires constitue donc une solution à double effet : elle génère de l'énergie propre tout en optimisant l'utilisation de l'espace.

Je sais bien que certains d'entre vous pensent que je reviens par la petite porte avec mon idée de carport. Et bien vous avez raison ! Toutefois, avec M. Denis Bucher, nous avons bien pris en compte les « yaka-focon » énumérés pendant le Conseil municipal du 21 février 2023 en prenant notamment le soin de demander une étude des besoins et de la faisabilité des installations photovoltaïques sur notre territoire. Toutefois, comme vous le savez aussi bien que moi, la théorie a ses limites et de tester concrètement une installation et de montrer l'exemple est souvent bien plus efficace. A ma connaissance, il n'y a aucun projet prévu sur le parking de la piscine des Vergers, magnifique îlot de chaleur au demeurant. Tout ça à cause du cirque qui utilise cet endroit une fois par année ? SVP revoyons nos urgences et soyons confiants que les architectes ou urbanistes trouveront des solutions pour une saine cohabitation.

Au fait, ces panneaux solaires ne permettent pas seulement l'installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques ; innovons avec par exemple une centrale de fabrication d'hydrogène, chers à mes amis de gauche (enfin de droite). Au passage, en parlant d'innovation, bravo les SIG et la commune de Satigny d'avoir osé cette première installation en Suisse d'une piste cyclable recouverte de panneaux photovoltaïques. Même si elle n'est pas parfaite, elle a le mérite d'exister, de montrer la voie du possible.

L'installation de panneaux photovoltaïques en zones déjà urbanisées, et spécifiquement des carports solaires sur les parkings et les pistes cyclables, présente des avantages environnementaux, économiques et sociaux significatifs. Il est temps pour nous, responsables politiques, de prendre des mesures concrètes et rapides pour faciliter et encourager cette transition énergétique essentielle à notre communauté. Un vote immédiat serait le bienvenu, un renvoi en commission un minimum et une nouvelle non-entrée en matière un affront à l'urgence climatique et énergétique. »

M. Bucher ajoute que la motion se divise en trois parties. L'idée est de la voter immédiatement pour aller en commission et auditionner directement les SIG afin de déterminer l'intérêt ou pas d'installer des panneaux et si tel est le cas, d'en déterminer l'endroit. Le deuxième point reprend la demande de M. Fabre en début de législature d'avoir un état des lieux. Le troisième point, en fonction des deux premiers, vise à mettre en place l'action.

Les installations sur les toits ne sont pas toujours faisables, notamment pour des questions d'étanchéité, car ce n'est pas réaliste de monter des panneaux solaires qui devront être enlevés, lors de la rénovation de bâtiments et de les remettre ensuite. Si l'on veut avancer au niveau de l'urgence climatique, les deux solutions doivent être appliquées et ceci est bien l'objectif de cette motion.

Mme Um demande si quelqu'un s'oppose au vote immédiat.

M. Grognez déclare que le PLR propose plutôt un renvoi en commission des travaux publics au lieu de voter directement cette motion. En effet, son parti émet quelques réserves quant au projet de carport. Le PLR est également conscient que le potentiel solaire à Meyrin n'est exploité qu'à hauteur de 6%, la marge de manœuvre est donc grande.

M. Bucher n'a pas de préférences, mais il rappelle que, sur le plan formel, la motion une fois votée, vise à aller en commission pour discuter du fond. Par contre, si on l'envoie en commission, la forme sera discutée. A titre personnel, cela ne le dérange pas, mais en termes d'efficacité, en la votant, les remarques pourront être intégrées.

M. Grognuz va du coup retirer sa demande de renvoi en commission.

M. Fabre donne lecture de la position des socialistes :

« Nous demandons un renvoi en commission environnement durable de cette motion ou un retrait pur et simple. Nous souhaitons en commission pouvoir à minima reformuler les décides, particulièrement le point 3, qui n'est ni plus ni moins qu'un retour du carport sans le nommer, le tout enveloppé dans des circonvolutions qui fleurent bon la lessive verte. En termes de photovoltaïque, nous sommes extrêmement favorables aux choses suivantes :

- Exemplarité de la commune sur ses propres bâtiments
- Exigence sur de nouveaux bâtiments industriels ou privés
- Toute forme de partenariat SIG/Industriels/commune
- Avoir une dotation financière plus importante pour le Fonds énergie
- Encourager fortement toute forme d'initiatives privées dans ce domaine
- Installation au sol avec des structures légères, mais il faut trouver le terrain

Nous sommes totalement défavorables à ce que la Commune construise des structures dédiées en hauteur que ce soit pour couvrir un parking ou des pistes cyclables ou toute autre chose, ce n'est pas notre rôle et en plus cela à un mauvais bilan carbone. Avant de bâtir, il faut équiper l'existant, Meyrin a, selon la Tribune de Genève (TDG) d'octobre 2022, un taux de couverture de 6.4%, il reste encore 93.6% de surface à équiper avant de construire nous-mêmes.

A titre d'exemple, allez donc voir les 200m de piste cyclable à la route de Satigny. Une structure acier bois avec un porteur en acier tous les 5m le tout noyé dans des blocs de béton. 500m² de photovoltaïque soutenu par au moins 40 tonnes (estimation maison) de matériel. Vu la structure et la section des piliers en acier, ça ne va pas s'envoler ! C'est moche et le bilan CO₂ total doit être catastrophique. Alors oui aux initiatives intelligentes, mais non au greenwashing.

Dans la TDG d'aujourd'hui pour l'inauguration de cette piste cyclable on peut lire les propos suivants : « Il faut d'abord mettre les panneaux là où l'humain est déjà intervenu, dans les zones bâties. », dixit Antonio Hodgers conseiller d'Etat. Et « avec un coût de construction de 1,5 million de francs, financés par les SIG, cela porte le prix du kilowatt/heure à 57 centimes. C'est très élevé pour le marché », dixit Christian Brunier, directeur des SIG. Donc, ce n'est pas Satigny mais les SIG qui ont financé la structure. Si les SIG veulent construire chez nous, c'est leur problème, nous pouvons même subventionner les panneaux. Pour nous, le décide 3 doit être supprimé de cette motion à minima. Le décide 2 est déjà en cours de travail au niveau du Conseil administratif, ce qui résume cette motion à uniquement demander une audition des SIG en commission. Le chat est vraiment maigre !

Nous suggérons aux motionnaires de retirer ce texte au profit de la convocation d'une double commission d'environnement pour auditionner les SIG et auditionner le Conseil administratif sur ses projets concrets demandés par le décide 2 et ses plans futurs. Soyons pragmatiques, on fait des auditions en commission, mais on

n'ajoute pas une motion à la déjà longue liste des motions sous une grosse pile au fond d'un placard, au fond d'une pièce, au fond de la cave. Nous réservons notre vote en fonction des discussions. »

Suite à l'argumentation du groupe socialiste, **M. Grognuz** annonce que son groupe va soutenir le renvoi en commission de cette motion. Le retrait est également une option intelligente.

M. Bucher rappelle que la même discussion a eu lieu en 2020 et elle n'a débouché sur rien. Il s'agissait du même argumentaire. Les propos de M. Fabre ne sont pas contradictoires avec le propos de la motion. Il a l'impression que l'assemblée tourne un peu en rond.

M. Iswala estime que cette motion est un doublon inutile, puisque la Commune met déjà en pratique ce qu'il faut lors de nouvelles constructions. Elle fait déjà des propositions allant dans le sens de la proposition de la présente motion. Il ne voit pas la nouveauté dans cet objet. Même s'il s'agit de privés, la Commune négocie avant de donner un préavis favorable à l'autorisation de construire.

M. Trippel déclare qu'il serait possible de mettre des panneaux solaires sur les toits d'abris bus, qui sont assez larges pour supporter une telle installation.

Dans l'objectif d'accélérer le processus, **M. Fabre** pense qu'il est préférable de retirer la motion pour aller en commission environnement pour auditionner les SIG et une deuxième commission pour auditionner le Conseil administratif, puisqu'il est déjà en train de travailler sur le deuxième décide.

Avant d'aller dans des considérations personnelles, **M. Seeger** pense qu'il est urgent que des spécialistes apportent des réponses, étant donné que pour les panneaux photovoltaïques, il faut des surfaces minimales. Par conséquent, l'idée des abris-bus n'est pas faisable. Des études se sont penchées sur la question. Il est évident que la motion n'est pas parfaite, mais il vaut mieux voter ce texte que de tergiverser, parler et de faire de la technique politique. Il préfère le renvoi en commission que le refus d'entrée en matière. L'essentiel est le résultat. Il ne pense pas que tout est *picobello* sur la Commune. Il souhaite juste que l'on avance.

M. Bucher approuve les propos de M. Seeger et il trouverait absurde de retirer la motion sous prétexte que cela ferait avancer le projet. Pour répondre à M. Iswala, il rappelle que cette motion fait suite au travail effectué en commission avec le département de l'urbanisme et le chef de projets énergie à la Commune. Le PDCom énergie mentionne le fait d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur les toits. Par conséquent, cet aspect est déjà en route. La motion vient compléter avec d'autres zones urbanisées qui ne sont pas des bâtiments. Il s'agit de faire des structures légères et non pas d'utiliser des mètres cubes de béton.

Mme Tschudi-Spiropulo trouve absurde de retirer un objet pour le traiter et elle demande à ses collègues socialistes de lui expliquer le principe. Il faut des engagements fixes avec une audition des SIG.

M. Grognez précise le règlement, à savoir que les motionnaires peuvent retirer leur motion et trois membres du Conseil municipal peuvent demander l'organisation d'une commission.

M. Amato ajoute que la commission peut avoir lieu dans les 12 ans. Etant donné que cette demande a déjà été faite en 2021...

Les motionnaires ne souhaitant pas retirer leur motion, **Mme Um** propose de voter le renvoi en commission.

M. Serrano se dit atterré par les propos entendus. Il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal, il faut répondre dans les 6 mois à une demande de commission. Institutionnellement, cela donne une mauvaise image. Il ne sait pas qui est le président de cette commission, mais il ou elle doit se secouer, parce que la commission doit être organisée dans le délai imparti.

M. Fabre reprend la parole. Si l'on renvoie en commission la motion, c'est le texte qui est renvoyé pour en discuter. Les Socialistes proposent la solution la plus simple, plus de motion et l'on va directement en commission avec les SIG dans un premier temps et le Conseil administratif avec les objectifs 2024 dans un deuxième temps. Le but est de mettre la pression sur l'administration et la présidente pour que cela se passe rapidement. Le problème est ainsi résolu. Car si l'on renvoie en commission le texte de la motion pour l'amender et revenir en séance plénière, cela lui semble absurde. Par conséquent, autant aller directement en commission.

M. Amato rappelle qu'il a déposé une délibération, il y a deux ans, qui a été renvoyée à l'unanimité en commission. Selon le règlement, une délibération doit être traitée dans les trois mois, or, elle aura lieu le 5 novembre 2023. Même si le délai est inscrit dans la loi, cela n'est pas appliqué ! Donc la demande de M. Fabre est nulle. Elle ne servira à rien ! Demander une commission, si l'administration ne le veut pas, et bien elle n'aura pas lieu. Une motion doit être traitée dans les 6 mois, par conséquent, il est préférable de la voter, car sinon l'administration ne convoquera pas les SIG et refusera d'en discuter. Si un parti souhaite amender la motion, il vaut mieux le faire sur le siège, mais on ne peut attendre encore 6 mois ! L'urgence climatique est là et a été votée en 2020 par ce Conseil. Il faut donc aller de l'avant avec des projets concrets. Il n'est certes pas parfait, car pour sa part, la proposition d'un carport ne lui parle pas.

Mme Um laisse l'idée de l'amendement faire son chemin auprès des partis.

M. Fontanini comprend la volonté des motionnaires d'avoir une garantie quant aux trois étapes de la motion et pense que l'on peut voter la motion en éliminant le deuxième et le troisième points du dispositif en posant un amendement.

Mme Hartmann a l'impression de voyager en absurdie. Le lieu de travail des municipaux par principe, quelque soit le contenu, s'effectue en commission. Donc décider sur le siège que tel sujet, tel décide n'est pas opportun, est-ce du travail sérieux ? Elle explique qu'il est nécessaire d'avoir des informations émanant de spécialistes. Cela vaut la peine de reprendre le travail en commission. Elle a la fâcheuse impression que faire son travail de conseillère municipale est un combat

et que quelque part, on empêche les conseillers municipaux, peut-être par souci d'épargner l'administration, peut-être parce que l'on a peur de reprendre depuis le Covid. Elle enjoint l'assemblée de voter cette motion et de travailler sur cet objet en commission. Les propositions émises sont absurdes et on ne réfléchit plus au rôle des conseillers municipaux.

Mme Leuenberger ne peut accepter que le Conseil municipal prétende que le Conseil administratif ne remplit pas ses devoirs en respectant le règlement du Conseil municipal. Elle invite ce dernier à prendre acte du principe de réalité de l'agenda de CMnet, ce dernier étant déjà complet jusqu'au 12 décembre 2023 et même au-delà. Elle souhaite rappeler ce principe de réalité, car il y a une activité débordante et il est effectivement difficile de répondre à l'ensemble des sollicitations du Conseil municipal.

De plus, en réponse au propos de M. Amato, en ce qui concerne l'audition de la Manivelle, elle aurait déjà pu avoir lieu le 5 septembre et elle a été reportée en raison d'une indisponibilité de la présidence de la commission et des membres de l'association.

M. Seeger déclare que la Suisse étant très connue pour ses compromis, il ne va pas s'obstiner avec le carport et propose un amendement qui consiste à supprimer le « par exemple planifier la construction d'une installation photovoltaïque raisonnable sur le parking de la piscine des Vergers » au point 3. Ceci permettra de donner un aspect concret à la motion.

M. Bucher précise que l'amendement est coécrit par les Vert.e.s et qu'ils le valident.

M. Fabre annonce que son groupe approuve cet amendement et qu'il va voter favorablement cette motion.

Mme Um met au vote l'amendement qui consiste à supprimer « **par exemple planifier la construction d'une installation photovoltaïque raisonnable sur le parking de la piscine des Vergers** » et de garder la partie suivante « **en fonction des deux premiers « décide » de cette motion, de réaliser un projet concret sur la Commune, pour démontrer l'utilité et la possibilité de cohabiter avec d'autres bénéficiaires des lieux.** » qui est accepté par 31 oui.

La Présidente passe ensuite au vote de la **motion n° 2023-03**,

présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral et Denis Bucher pour le groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin demandant l'étude et la construction urgente d'installations photovoltaïques pour pallier les pénuries d'énergie à venir

Vu l'art. 12 de la Loi fédérale sur l'énergie (LEne) qui déclare que l'utilisation des énergies renouvelables et leur développement revêtent un intérêt national et l'art. 25 sur la contribution d'investissement pour les installations photovoltaïques;

Compte tenu de l'encouragement de la production d'électricité issue des énergies renouvelables à concurrence de 600 millions de francs pour les installations photovoltaïques en 2023, soutenu par l'Office fédéral de l'énergie;

Vu la nécessité urgente de renforcer la sécurité de l'approvisionnement pour réduire le risque de pénurie d'énergie en hiver;

Vu le Plan directeur cantonal de l'énergie (PDCnE) 2020-2030 visant notamment la souveraineté énergétique, gage d'une moindre dépendance de notre commune aux énergies fossiles et d'une sécurité d'approvisionnement accrue, au regard de la fiche 3.1 « Développer massivement le solaire thermique et photovoltaïque »;

Étant donné que SIG s'engage à **tripler la production solaire dans le canton d'ici à 2025** par rapport à 2018 afin de couvrir 6% de la consommation d'électricité de Genève et que pour cela, il est essentiel de favoriser toutes les surfaces qui peuvent l'être;

Considérant que le PDComE de notre commune inscrit comme un des deux objectifs majeurs à l'horizon 2050 d'atteindre la société à 2000 Watts par personne et sans énergie nucléaire (soit 1000 Watts par personne pour les besoins d'énergie primaire territoriale);

Au vu du PDComE, notamment le volet 7, « Capter l'énergie solaire » qui se concentre sur les toitures et qu'il s'agit de compléter et de soutenir;

Considérant le fait qu'il a été demandé lors de la séance du Conseil municipal du 2 février 2021 un état des lieux du potentiel solaire à Meyrin afin d'avoir une vision globale pour la possibilité d'implanter des installations photovoltaïques sur le territoire;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 septembre 2023,

D E C I D E

PAR 30 OUI

de demander au Conseil administratif :

1. d'organiser une commission durant laquelle seront auditionnés des représentants des SIG afin de clarifier les différentes modalités offertes à une commune pour l'installation de centrales photovoltaïques,
2. de procéder à l'étude de construction d'installations photovoltaïques sur des grandes surfaces déjà urbanisées, tels que des parkings en plein air et/ou des tronçons de pistes cyclables communales, avant la fin du premier semestre 2024, ceci en cohérence avec les actions déjà prévues dans le PDComE, notamment l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments existants,
3. en fonction des deux premiers « décide » de cette motion, de réaliser un projet concret sur la Commune pour démontrer l'utilité et la possibilité de cohabiter avec d'autres bénéficiaires des lieux.

[Pause à 19h58 et retour à 21h].

* * *

[M. Rheiner est présent à 21h.]

En préambule de cette deuxième partie de séance, **Mme Billet** annonce que l'équipe suisse féminine de tchoukball est championne du monde et dans cette équipe, il y a quatre Meyrinoises : Malika Egger, Marion Fabre, Marie Terata et Samantha Urbina. Elle tenait à relever cet exploit.

Suite de l'ordre du jour ordinaire

10. **Contreprojet à l'initiative populaire communale « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin ».**

Mme Um rappelle que le rapport du Conseil administratif a été approuvé lors de la séance du mois de juin.

M. Tremblet rappelle que par ce vote du mois de juin, le Conseil municipal a décidé de refuser l'initiative et de lui opposer un contreprojet, que le Conseil administratif devait rédiger. Légalement, le Conseil administratif avait trois mois pour faire cette proposition et la soumettre en plénière. Le contreprojet pourra être renvoyé en commission, car le délai de reddition est de une année, puisqu'elle doit être validée deux ans après la validation de l'initiative par le Conseil d'Etat. Le contreprojet du Conseil administratif reprend la proposition qui figurait dans le rapport que le Conseil municipal a validé au mois de juin.

Lors d'une précédente commission, les aspects juridiques ont été expliqués. Sur cette base, il est proposé de renvoyer le contreprojet à la commission pour poursuivre les travaux et notamment discuter de l'intitulé de ce contreprojet.

Cette proposition présente des principes directeurs qui se trouvent en page 3, dont l'application du plan directeur communal, qui va être voté et la prolongation du bail du manège jusqu'en 2030. Les exploitants auront ainsi le temps de trouver un nouveau terrain et un financement pour la construction d'un nouveau manège. Dès que le contreprojet sera approuvé par un vote populaire, la Commune s'engage à apporter son aide aux exploitants pour trouver un terrain et un financement. En parallèle, il faudra prendre les mesures nécessaires pour restreindre les festivités qui se déroulent à la Campagne Charnaux en attendant la libération de ce terrain en 2030, et ce, au détriment de l'ensemble de la population. Ceci implique de retarder la programmation d'un équipement public jusqu'à ce que ce terrain puisse revenir à la Commune.

Le Conseil administratif propose un renvoi à la commission vie culturelle et sportive & citoyenneté participative et vie de quartier.

Mme Um passe au vote du **renvoi en commission vie culturelle et sportive & citoyenneté participative et vie de quartier** qui est accepté par 32 oui.

* * *

11. **Délibération n° 2023-19 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 257'000.- destiné à la restauration de la fontaine-abreuvoir du Bournoud et de son couvert.**

M. Cornuz rappelle que la commune de Meyrin était un village comprenant des éléments patrimoniaux que les autorités ont su valoriser au fil du temps et qui ont été récompensées avec l'attribution du Prix Wakker.

Cette fontaine-abreuvoir nécessite une rénovation dans un délai raisonnable. Des éléments ont été pré-étudiés pour comprendre les besoins, qui seront présentés lors de la commission travaux publics et entretien des bâtiments, laquelle a déjà été fixée. Le montant peut paraître conséquent, mais il s'agit d'une rénovation qui nécessite une technique particulière pour pouvoir garantir sa forme actuelle. Il s'agit de préserver la forme de cette fontaine-abreuvoir et de bénéficier de l'expertise de l'équipe du service de l'urbanisme.

Mme Um demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Elle passe au vote du **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, qui est accepté par 32 oui, à l'unanimité.

* * *

12. **Délibération n° 2023-21 relative à une aide d'urgence de CHF 25'000.-, demandé par les membres du Bureau, pour apporter un soutien à la population de La Chaux-de-Fonds frappée par une violente tempête.**

M. Seeger déclare avoir rédigé la délibération, mais vu que le Bureau s'est arrogé le droit de la présenter, est-ce à ce dernier de la présenter ?

Mme Um précise que le Bureau a simplement discuté de la pertinence de porter cet objet, parce que cela tient à cœur à l'ensemble des partis représentés dans l'hémicycle.

M. Seeger déclare :

« Quand le malheur frappe des pays étrangers, la solidarité qui fait partie de l'ADN de la Suisse nous invite à fournir un crédit d'aide. Quand ce même malheur intervient sur notre propre sol, cela devient un devoir et encore davantage quand nous entendons un appel à l'aide. Oui, la ville de la Chaux-de-Fonds a formulé un appel à l'aide lors de la Journée des villes suisses. Il s'agit notamment de replanter 1500 arbres. Notre conseiller administratif, M. Tremblet l'a entendu de ses propres oreilles seulement (trois jours avant le Bureau, soit déjà hors délais pour déposer un texte). Toutefois, vu l'urgence, il a été décidé au sein de notre groupe de rédiger à la hâte cette délibération. Certes déposée hors délais, mais dois-je rappeler les motions déposées directement par le bureau en lien avec le jumelage de Meyrin ? Comme c'est un sujet auquel chacun doit répondre à l'appel, nous avons rédigé et déposé dans l'urgence cette délibération, dans un premier temps au nom de notre

groupe, pensant naturellement que tous les partis allaient adhérer et se joindre à nous en séance plénière. Néanmoins, vu les remous politiques « back-stage », un compromis a été trouvé en formulant l'intitulé au nom du Bureau. Cela démontre bien l'utilité de cet organe. Evitons maintenant cette crise d'égos et passons aux choses sérieuses en votant positivement cette délibération pour fournir une aide rapide et concrète à la ville de la Chaux-de-Fonds, puisque c'est bien le plus important dans cette histoire. »

M. Pierre Boccard déclare au nom du PLR :

« Parfois le malheur frappe loin de nous, cette fois c'est tout proche que cette tempête dévastatrice a semé la désolation.

Le PLR MC s'associe à cette délibération, mais souhaite cependant y apporter des modifications. La première est sur le montant, nous souhaiterions que ce dernier soit porté à CHF 50'000.-.

En effet, il nous apparaît que cette somme, qui doit répondre à des besoins en Suisse et où malheureusement il n'y a pas de taux de change favorable, 1 franc valant 1 franc.

La deuxième est sur l'utilisation de ces fonds, nous souhaiterions élargir le spectre sans dénaturer le but de la résolution en mentionnant également la notion de renaturation. Naturellement, nous voterons favorablement cette résolution. »

M. Amato déclare que son groupe propose un montant de CHF 35'000.-. En effet, la ville de La Chaux-de-Fonds demande soit 1'500.- par arbre soit 3'500.- pour planter et entretenir l'arbre durant les deux premières années. Néanmoins, il suit la proposition du PLR pour 27'500.- de plus, soit 52'500.-, pour la plantation et l'entretien de 15 arbres.

M. Loureiro déclare au nom des socialistes :

« Tout d'abord, au nom du Parti socialiste de Meyrin-Cointrin, et de l'ensemble du Conseil municipal je souhaite relayer nos meilleures pensées envers la famille de l'unique victime mortelle, et l'expression de toute notre solidarité envers l'ensemble de la population de La Chaux-de-Fonds, qui en 10 minutes à peine s'est retrouvée avec une ville dévastée.

Que ce soit sur des bâtiments privés, des bâtiments et infrastructures publics, ou des éléments naturels comme des arbres éléments, les dommages sont conséquents et la facture s'élève à plusieurs dizaines de millions. Mais la facture ne se compte pas qu'en francs suisses. Ces bâtiments, ces routes, ces arbres, ce sont des éléments du terroir qui ont façonné des vies et qui faisaient partie de l'identité des habitants de La-Chaux-de-Fonds. Voir sa ville dévastée, c'est aussi voir une partie de soi dévastée. Reconstruire et se reconstruire est un défi, et c'est ici que la solidarité doit jouer son rôle à plein.

La délibération sur laquelle nous allons nous prononcer portera sur la replantation de 15 arbres, et c'est un geste que nous pouvons largement faire pour aider La Chaux-de-Fonds à honorer son programme de reconstruction, de reconstitution, et d'aide à la population. »

Mme Um soumet au vote l'amendement « **d'augmenter le montant de la délibération à CHF 52'500.-** » qui est accepté par 32 oui.

M. Serrano remercie l'assemblée pour ce vote qui ne doit souffrir aucun retard. La ville de La Chaux-de-Fonds a été en état de panique après cette terrible tempête et cela aurait pu ou peut arriver à Meyrin. Il a pu discuter avec des collègues militaires qui ont été dépêchés sur place et ils ont témoigné du bazar et du désarroi qui régnaient sur la ville peu après. Il demande au Conseil administratif d'envoyer un courrier pour témoigner du soutien de la ville de Meyrin.

Mme Leuenberger remarque que la délibération est dotée de la clause d'urgence.

M. Cornuz rapporte qu'avec M. Tremblet, ils ont eu la possibilité d'échanger avec le maire de La Chaux-de-Fonds lors de la Journée des villes suisses. De manière informelle, ils ont fait part du soutien de la ville de Meyrin. Et il est heureux que ce soutien financier vienne corroborer leur propos.

M. Damien Boccard lit la prise de position des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin :
« Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin expriment leur remerciement envers les membres du bureau et leur parti respectif pour avoir déposé cette délibération en faveur d'une aide d'urgence de CHF 52'500.- en soutien à la population de La Chaux-de-Fonds, durement touchée il y a bientôt deux mois par une violente tempête.

Il est primordial de mettre en lumière que les conséquences dévastatrices de la tempête qui a frappé La Chaux-de-Fonds sont, malheureusement, en partie imputables au réchauffement climatique. Le réchauffement des températures en surface des océans et la fonte des glaciers étroitement liés au changement climatique, a pour effet de renforcer les événements météorologiques extrêmes, telles que les tempêtes. Cette tempête à La Chaux-de-Fonds en est un exemple poignant, qui souligne de manière indiscutable, l'urgence de notre mission en matière de protection de l'environnement.

En outre, cette initiative illustre notre engagement ferme envers la lutte contre les défis environnementaux, s'inscrivant parfaitement dans la lignée de notre déclaration d'urgence climatique adoptée par notre conseil en 2020. Cette délibération témoigne de notre capacité à agir avec responsabilité et efficacité, tout en maintenant notre engagement envers la durabilité et la préservation de notre planète.

Cette allocation financière contribuera de manière significative à la réparation et à la restauration de l'environnement de La Chaux-de-Fonds, notamment par la plantation d'une quinzaine d'arbres et de leur entretien. Au-delà de son impact concret, cette initiative démontre notre profonde solidarité envers les habitants de La Chaux-de-Fonds en ces moments de crise.

C'est pourquoi, en tant que Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, nous apporterons notre soutien enthousiaste à l'allocation de ce montant et à l'action qui en découle. »

Mme Um souhaite voter le deuxième amendement concernant la renaturation proposé par le PLR, mais M. Pierre Boccard retire cet amendement.

M. Pierre Boccard donne la position du PLR :

« C'est avec plaisir que nous voterons cette aide au travers de la plantation d'arbres, car un arbre perdure et est un signe de vie et de vitalité. Tout ce que l'on peut espérer est que cette région sinistrée retrouve son aspect initial et une vie normale. Nous sommes très heureux d'y contribuer avec une somme d'argent qui permettra

la plantation de végétation qui va contribuer à un paysage apaisé dans cette contrée dévastée.

Mme Um passe au **vote de la clause d'urgence** qui est acceptée par 31 oui. Elle soumet aux voix la **délibération n° 2023-21**,

relative à une aide d'urgence de CHF 52'500.-, demandé par les membres du Conseil municipal, pour apporter un soutien à la population de La Chaux-de-Fonds frappée par une violente tempête

Vu les informations reçues concernant les graves dommages et les perturbations majeures subies par la ville de La Chaux-de-Fonds, le 24 juillet 2023, en raison de la tempête dévastatrice qui a frappé la région;

Considérant la solidarité qui doit exister entre les collectivités locales en cas de catastrophe naturelle et l'importance d'apporter une aide immédiate aux collectivités touchées ;

Considérant que la ville de La Chaux-de-Fonds a besoin d'un soutien financier pour la réparation des infrastructures endommagées, la restauration des services essentiels et la reprise de la vie normale pour ses habitants ;

Considérant que la ville de La Chaux-de-Fonds a lancé un appel à l'aide lors de la Journée des villes suisses pour une aide financière afin de faire face à cette situation d'urgence et notamment la plantation de 1500 arbres ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 septembre 2023,

D E C I D E
PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 52'500.-** destiné à la ville de La Chaux-de-Fonds pour apporter de l'aide d'urgence et notamment pour replanter 15 arbres,
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 52'500.- dans le compte de l'aide d'urgence en Suisse n° 59.200002.363.60000,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

M. Pierre Boccard demande s'il ne serait pas plus judicieux de changer le titre et de dire que la délibération est présentée par le Conseil municipal.

Mme Um répond que le Bureau n'y est pas favorable et préfère la laisser telle quelle.

M. Pierre Boccard remarque qu'un des groupes n'est pas représenté au Bureau.

M. Grognuz dément ce propos, car M. Rheiner est membre du Bureau.

Au final, **Mme Um** confirme que le Bureau est d'accord avec le changement dans le titre et de remplacer « les membres du Bureau » par « les membres du Conseil municipal ».

* * *

13. **Résolution n° 2023-07, présentée par le Conseil administratif, validant l'inscription de trois espaces de vie infantine au plan des investissements pour la création de nouvelles places d'accueil.**

Mme Leuenberger présente la résolution, qui fait suite à la commission citoyenneté participative et vie de quartier qui s'est tenue le 29 mars dernier et qui traitait d'un état des lieux et des besoins d'accueil pour les enfants meyrinois de 0 à 4 ans. A l'issue de la commission, les membres ont été favorables à la stratégie avancée par Mme Salerno, qu'elle remercie au passage, et qui consiste à inscrire au plan des investissements la création de trois nouveaux espaces de vie infantine d'ici 2034.

Ce n'est un secret pour personne entre le développement urbain de Meyrin depuis 2016 et une hausse de plus de 20% de la population, dont un rajeunissement important et le phénomène de mutation de société que l'on peut observer depuis un certain nombre d'années tant au niveau de l'organisation familiale que celle du monde du travail, on constate également le phénomène croissant d'enfants à besoins éducatifs spécifiques et qui requiert des moyens particuliers pour être à même de les accueillir. L'offre actuelle de 482 places permet la prise en charge quotidienne de plus de 570 enfants, mais elle demeure insuffisante. Ceci notamment en regard des 623 enfants qui étaient encore inscrits en liste d'attente au mois de juin. Ce nombre est en effet reparti à la hausse depuis la crise sanitaire du Covid.

Simultanément, il y a eu l'adoption en 2021 par le Conseil d'Etat de la recommandation émise par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, d'atteindre un taux de 44% de places d'accueil d'ici à 2029. Un taux qui aujourd'hui à Meyrin est de 28,8%, ce qui renforce le constat des besoins et la nécessité d'améliorer considérablement la capacité d'accueil dans la Commune.

Il s'agit également de poursuivre le développement de la politique publique dédiée à l'enfance et qui permet à Meyrin de s'inscrire dans la poursuite des objectifs sociaux qui sont aussi prescrits par la Confédération et le Canton, que cela soit en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et en matière de réduction des inégalités, notamment en termes d'inégalités de genre, de lutte contre la précarité, d'intégration, de soutien éducatif et parental, et enfin de démontrer les compétences acquises par un enfant qui a pu bénéficier d'un encadrement par des professionnel.le.s au cours de ses 1000 premiers jours de vie, augmentent à l'âge adulte sa participation au marché du travail ainsi que sa capacité de revenus ainsi que sa santé ; et ceci n'a pas de prix.

Pour toutes ces raisons et celles évoquées dans les considérants et l'exposé des motifs, **Mme Leuenberger**, au nom du Conseil administratif, invite le Conseil

municipal à valider cette résolution, à savoir la réalisation de trois nouveaux espaces de vie enfantine d'ici 2034 ainsi que d'entériner l'option d'introduire la création d'un espace de vie de 180 places sur le site de Corzon à l'horizon 2027-2028, tout en fixant cette réalisation comme équipement public prioritaire dans le cadre de l'image directrice actuellement en travaux. Cette première réalisation qui aurait trouvé place à Corzon se compose de deux modules de 90 places chacune, soit 180 places, ce qui permettrait une amélioration sensible et rapide de la capacité d'accueil de la Commune. En plus, elle entraînerait une augmentation des subventions cantonales.

Enfin, il est prévu également d'agrandir l'EVE des Champs-Fréchets d'ici 2030 et plus tard, idéalement dans le secteur de Cointrin, la création d'un nouvel EVE d'ici 2035.

Si le Conseil adopte cette résolution, cela démontrerait une volonté politique forte et qui donne une orientation claire à l'administration et aux priorités qui sont à poursuivre. Il s'agit également d'une réponse concrète aux nombreuses familles en attente de pouvoir bénéficier de cette prestation et à tous ces jeunes enfants qui incarnent la nouvelle génération et qui comptent sur la solidarité et la considération des autorités.

Mme Leuenberger remercie donc l'assemblée pour son engagement et elle espère un vote favorable de cette résolution.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière ni au vote immédiat, **Mme Um** ouvre les débats.

Mme Hartmann procède à la lecture de la position des Vert.e.s :

« Depuis des années Meyrin s'investit depuis dans une politique très active en matière de petite enfance tant au niveau de la logistique, construction de nouvelles crèches, engagement de personnel, politique active en matière de l'accueil familial de jour, cité il y a quelques années encore comme exemplaire par d'autres communes et par exemple, engagement de psychologues pour soutenir les équipes par rapport aux situations délicates dans les EVE.

Depuis quelques années, notre commune s'est agrandie et après les immenses efforts financiers consentis durant des années a mis un peu en cause ces projets au sujet de la petite enfance. Les exigences cantonales envers les communes en matière de politique familiale ont augmenté et notre commune n'est plus du tout exemplaire.

Comme expliqué lors d'une précédente commission, la Commune doit à nouveau mobiliser ses ressources afin de répondre à la demande, rappelant que 623 demandes n'ont pas pu être satisfaites et que le taux d'offres de prestations élargies atteint 28.8%, ce qui est très en-dessous des recommandations de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire qui vise un taux d'offre à 44% d'ici 2029. Meyrin doit impérativement mobiliser ses ressources pour renforcer sa politique en matière de la petite enfance et de la vie familiale. Cela passe notamment par la création de nouveaux espaces de vie enfantine, mais également par le renforcement des équipes et le soutien aux mamans de jour. En effet, les Vert.e.s ont toujours soutenu une politique familiale de qualité. Cela passe par des modes de garde variés, une réflexion sur les horaires des EVE et sur les intervenantes qui disposent de moyens et ressources suffisantes pour leur permettre de répondre à la demande.

Nous demandons aussi qu'une réflexion se fasse au niveau de Cointrin qui se trouve particulièrement démunie au milieu de la politique d'accueil de la petite enfance.

Le texte que nous votons ce soir n'est donc qu'une esquisse de ce qui devra probablement être mis en place dans les prochaines années. Il s'agit d'une intention politique que nous soutenons pleinement. C'est pourquoi, nous vous encourageons à soutenir cette résolution telle quelle afin que le Conseil administratif puisse revenir au Conseil municipal le plus rapidement possible avec des projets concrets et réalistes. »

M. Serrano déclare au nom du PLR :

« Les crèches, ceux qui ont la chance d'être parent et dans la vie de jeunes adultes, c'est un moment compliqué. On travaille tous et les femmes, Dieu merci, de plus en plus, et on a besoin de solutions pour garder nos enfants dans les meilleures conditions possibles. C'est un déchirement le matin d'aller amener ses enfants à la crèche, mais voilà c'est ainsi. Je me souviens lors de mon élection à ce Conseil, il y a environ 12 ans, on parlait déjà d'une crèche. La première a déjà été réalisée et c'était un vrai plaisir pour tout le monde et on s'est dit que l'on était les meilleurs. Force est de constater que 10 ans plus tard, de commune exemplaire, nous sommes passés à commune moins exemplaire. Certains m'ont même soufflé aux oreilles que l'on s'occupe plus des arbres que des places de crèches.

Nos perspectives ont été déjouées en termes de fréquentation et on a vu comme les classes, qu'elles ont fondu comme neige au soleil et l'on se retrouve avec un nombre insuffisant de places.

J'ai le souvenir d'avoir attendu trois ans et demi la place pour mon premier enfant. J'ai dû jongler avec son épouse, ce qui n'était pas très drôle. Si l'on peut éviter cela aux jeunes familles, c'est plutôt pas mal.

Concernant Cointrin, je rejoins Mme Hartmann, car au PLR, nous avons toujours estimé que Cointrin était problématique. On sait que le Conseil administratif a pris langue avec la commune de Vernier et on s'en réjouit. Les Cointrinois ne sont pas une sous-catégorie de Meyrinois : ils sont importants ! Nous sommes tous conscients du problème cointrinois, sa localisation, tout est compliqué et par-dessus le marché le Conseil d'Etat qui élabore des fiches sur les plans directeurs communaux et cantonaux qui nous embête pour faire des choses. On ne peut pas dire que l'on est aidé.

En outre, le PLR ne tient pas à avoir de crèche mammoth, le PLR n'en veut pas, j'insiste. Il faut des crèches à taille humaine que l'on puisse gérer et du personnel que l'on puisse gérer correctement. Le PLR préfère de petites structures, éventuellement l'agrandissement de structures existantes, puisque la qualité d'accueil des enfants est primordiale, mais aussi celle des parents, car si vous avez 35 trottinettes, 25 vélos et 45 voitures, c'est ingérable.

Enfin, le PLR est dérangé par le fait que l'on parle de trois emplacements. Il pense qu'il ne s'agit pas du bon libellé, mais qu'il faut plutôt parler du nombre de places, car je rappelle que Meyrin ne dispose pas de terrains. La surélévation est bien sûr possible. Le PLR propose donc de modifier le texte en mentionnant 300 places.

En conclusion, le PLR encourage les autres partis à voter favorablement cette résolution et se réjouit d'avancer sur ce dossier, même si cela ne pourra se faire dans l'immédiat et que certaines familles devront attendre. »

Mme Leuenberger répond à quelques points suite à la prise de position du PLR. Suite à l'ouverture des derniers EVE et celui qui a remplacé la crèche historique des Boudines, l'EVE Cité-Parc a permis d'augmenter la capacité de 140 places en 2018. Depuis 2019, il y a eu un renforcement des prestations éducatives et de soutien aux parents pour toutes les familles qui, effectivement, n'ont pas accès à une place en crèche. Aujourd'hui, il est proposé des prestations à la Maison meyrinoise, mais également dans les quartiers, à des centaines de familles. Ceci sera abordé dans le cadre du processus budgétaire 2024.

Par rapport à la préoccupation portant sur la construction d'une crèche dite mammoth, elle rappelle qu'il s'agit de la réalisation d'une structure sur le site de Corzon et de deux modules de 90 places. Le but est de parvenir à rationaliser les coûts de construction, à une mutualisation pertinente et usage de certains locaux, au niveau des énergies et de l'entretien, tout en préservant la qualité d'accueil. Ces deux structures de 90 places se superposent. Il n'est pas question de structure mammoth et elle prend pour exemple l'EVE de Cité-Parc qui se divise en deux structures qui cohabitent et qui offrent 150 places. Enfin, dans le libellé ou dans le texte de la résolution, à aucun moment il n'est fait référence à trois emplacements, mais bien à trois structures. Elle souhaite donc rassurer le Conseil à ce sujet.

M. Loureiro fait part de la position des Socialistes :

« Meyrin a la réputation d'être une commune où il fait bon vivre en famille, ou du moins telle est la réputation à laquelle nous aspirons et voulons croire.

Et je pense que oui, effectivement, il fait bon vivre en famille à Meyrin... quand on ne fait pas partie des familles concernées par les 623 demandes non satisfaites au 31 décembre 2022.

En tenant compte que la population meyrinoise compte 1'300 enfants en âge préscolaire selon les prévisions du SRED, le constat est déprimant : c'est près de la moitié des enfants de cette tranche d'âge qui se retrouvent sans place d'accueil alors que celle-ci était souhaitée par leurs familles.

Cette situation n'est pas acceptable ! Les bienfaits d'un nombre suffisant de places d'accueil sont beaucoup trop nombreux pour que nous acceptions le statu quo. Augmenter la capacité de notre commune en places d'accueil œuvrera pour le bien primo des parents, deuxio des enfants, et tertio de la communauté.

Pour les parents, garder un enfant en bas âge à la maison, ou trouver une solution d'ordre privé ou familial, devrait toujours être un choix bien pesé, et qui n'est réellement libre que si l'équilibre financier et relationnel du foyer ne sont pas menacés. Or, pour plusieurs centaines de familles meyrinoises aujourd'hui, il n'est plus question de choix, mais de contrainte. Et c'est évidemment sur les franges de la population les plus défavorisées que cette contrainte pèse le plus lourdement. Réduire son taux d'activité professionnel ou prendre un congé parental sabbatique, voilà qui n'est pas envisageable pour beaucoup de parents. Il leur faut alors bricoler des solutions avec papy ou mamy, ou bien se résoudre à renoncer à une partie de

leur activité professionnelle, se rapprochant ainsi dangereusement de la précarité, quand ce n'est pas déjà le cas.

Mais avoir la possibilité de placer son enfant, ce n'est pas seulement bénéfique pour les parents du point de vue de leur activité professionnelle. En effet, en toute mère sommeille une femme et en tout père sommeille un homme. Pouvoir confier son enfant en de bonnes mains, c'est aussi, pour un parent, l'occasion de se libérer pour des projets et activités d'adulte, comme les vies associative, amicale, sportive, créative, participative, méditative, ou bien tout simplement pour se reposer.

En ce qui concerne maintenant les enfants, les bienfaits d'un accueil dans des structures encadrées par des professionnels ne sont plus à démontrer. Les enfants y développent leurs capacités cognitives et émotionnelles ; apprennent à vivre ensemble et, pour certains d'entre eux, y apprennent le français. Or, à nouveau, ce sont les enfants des familles les plus défavorisées qui sont de manière générale les plus impactés par l'impossibilité d'être accueillis. C'est dans les familles les plus défavorisées que l'on trouvera le plus souvent des enfants livrés à eux-mêmes ou pire à un écran, pendant que leurs parents s'échinent à travailler, régler leurs démarches administratives, ou rechercher un emploi. Or on sait depuis longtemps que les premières années de vie ont un impact décisif sur la suite du développement cognitif et social. On sait aussi depuis longtemps que l'indice socio-économique des familles est fortement corrélé aux réussites scolaire et sociale des enfants et des adolescents. Mais on sait aussi que l'on peut lisser en partie cette corrélation en offrant des prestations publiques de qualité, ouvertes à toutes et tous. Or, pour plus de 600 enfants de Meyrin et Cointrin, ces prestations leur sont niées.

Enfin, répondre à la demande de places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, c'est aussi favoriser la cohésion sociale et prendre soin de notre communauté. C'est la possibilité pour les parents de rencontrer d'autres parents, de partager des bons tuyaux sur la vie à Meyrin et dans le canton, d'échanger des numéros de téléphone et de créer des liens. C'est la possibilité pour les enfants de rencontrer leurs semblables et de connaître la diversité qui fait la richesse de notre commune. Répondre à la demande de places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, c'est prendre soin des générations actuelles comme des générations futures, et c'est répondre à notre devoir en tant qu'instance politique communale.

Enfin, rappelons que dans le domaine de la petite enfance, la politique communale a un réel levier. Les 180 places de Corzon ne seront toujours pas suffisantes, et je rajoute de l'eau au moulin de mes préopinants en ce qui concerne Cointrin ; ce ne sera pas encore suffisant certes, mais ce sera le premier signal d'une politique forte dans cette direction. Agissons donc pour que Meyrin devienne un jour la commune dont nous rêvons : une commune où il fait bon vivre en famille, oui, mais pour *toutes* les familles, et tous les enfants.

Le Parti socialiste va évidemment voter favorablement cette résolution et invite les autres partis à en faire de même. »

Mme Yolande Boccard déclare au nom du PDC/Vert'libéral :

« Cette résolution propose l'inscription de trois structures de vie infantine au plan des investissements pour créer de nouvelles places d'accueil. Cette proposition est basée notamment sur plusieurs éléments importants, tels que la demande croissante des familles pour des places en structure d'accueil, les prévisions

d'effectifs d'enfants en âge préscolaire et l'absence d'ouverture de nouvelles places d'accueil depuis 2018 à Meyrin.

Notre groupe soutient déjà en priorité impérativement l'expansion de l'accueil préscolaire à Meyrin telle que citée sur le site de Corzon comprenant 180 places sachant le temps nécessaire à l'aboutissement d'un tel projet. Reconnaisant l'importance cruciale de l'accueil préscolaire pour le développement des enfants, la conciliation travail-famille des parents et les avantages sociétaux, nous sommes en adéquation avec la politique passée de Meyrin qui a investi dans ce secteur, obtenant des résultats tangibles. Cependant, il est essentiel de noter que la demande actuelle dépasse largement l'offre existante, comme indiqué par les chiffres de la résolution.

En conclusion, notre groupe encourage le Conseil administratif à réfléchir également à d'autres solutions pour répondre aux besoins pressants des familles, tels que étendre le réseau des mamans de jour et l'accueil parents-enfants chez Gilberte ou encore privilégier des négociations en faveur de crèches d'entreprises par exemple et ne pas privilégier uniquement la construction de crèches communales qui engendrera une envolée non négligeable des frais de fonctionnement.

Notre groupe PDC-VL votera favorablement cette résolution. »

Au nom du PLR, **M. Serrano** aimerait déposer un amendement : après une consultation de tous les groupes, il est proposé de modifier le premier point du dispositif en ajoutant « permettant la réalisation de 300 places d'accueil ». L'idée n'est pas simplement de s'engager sur des dates, mais plutôt sur un chiffre concret.

M. Fabre propose de préciser « **au moins** » 300 places d'accueil. *[Le reste du Conseil municipal le suit dans sa proposition.]*

Mme Um met au vote l'**amendement** qui consiste à **ajouter dans le premier point du dispositif « permettant la réalisation d'au moins 300 places d'accueil »** qui est accepté par 30 oui.

Elle soumet aux voix la **résolution n° 2023-07,**

présentée par le Conseil administratif, validant l'inscription de trois espaces de vie infantile au plan des investissements pour la création de nouvelles places d'accueil

Vu la politique communale investie depuis 1974 en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'encouragement précoce et d'égalité des chances ;

Vu la forte pression de la demande des familles meyrinoises pour une place en structure d'accueil, en atteste la liste d'attente mise à jour au 31 décembre 2022 faisant état de **623** demandes non satisfaites ;

Vu les prévisions localisées d'effectifs d'enfants en âge préscolaire pour la période 2021-2024 du SRED faisant état d'une population moyenne permanente de 1'300 enfants âgés de 0-3 ans sur le territoire de la commune ;

Vu l'augmentation des besoins des familles meyrinoises en matière de soutien à la parentalité et éducatif ;

Vu l'absence d'ouverture de nouvelles places d'accueil depuis 2018 à Meyrin ;

Vu les bénéfices avérés d'une fréquentation en structure d'accueil pour les enfants dans leur développement moteur, psychique, social et émotionnel et pour favoriser l'égalité des chances ;

Vu les effets positifs de la création de structures d'accueil sur l'économie, par un retour supérieur à l'investissement consenti ;

Vu la pertinence du rôle des espaces de vie enfantine largement reconnue au niveau social, économique et politique ;

Vu la volonté des milieux politiques, sociaux et économiques de soutenir les familles confrontées à la nécessité de concilier vie familiale et professionnelle ;

Vu le rapport du Conseil fédéral du 6 avril 2022 sur le maintien du rôle de la Confédération en matière de prévention de la pauvreté confirmant que pour empêcher les prochaines générations d'hériter de la pauvreté, les mesures dans le domaine de la petite enfance sont décisives ;

Vu les prérogatives de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) qui fixe un taux minimum d'accueil de 44% à horizon 2029 pour les prestations à la journée, alors que celui-ci est de 28,8% à Meyrin ;

Vu la décision de la commission citoyenneté participative et vie de quartier du 29 mars 2023 pour l'insertion dans le programme de l'image directrice de la création d'un EVE sur le site de Corzon ;

Conformément aux articles 29, al. 3 et 48, let. a de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'article 30 du règlement du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 septembre 2023,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif :

- d'inscrire au plan des investissements 2024-2034 la création de trois espaces de vie enfantine permettant la réalisation d'au moins 300 places d'accueil,

- d'introduire la création d'un espace de vie enfantine de 180 places comme priorité sur le site de Corzon et de donner mandat au service de l'urbanisme, travaux publics et énergie d'intégrer cet équipement public dans le cadre du travail sur l'image directrice.

* * *

14. Résolution n° 2023-03a relative à la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCom). Rapport de la commission du développement urbain (M. Amato, Ve).

M. Amato procède à la lecture du rapport :

« Rapport de la commission développement urbain tenue le 13 janvier 2022, le 3 mars 2022, le 24 mars 2022, le 7 avril 2022, le 18 mai 2022, le 2 juin 2022, le 16 novembre 2022, le 22 mars 2023, et le 5 avril 2023 pour un total de 16 séances sous la présidence de M. Pascal Seeger et en présence de M. Eric Cornuz, conseiller administratif, de M. Cramer, administrateur délégué par le Conseil d'État, de M. Balsiger et M. Blondet, co-responsables du service de l'UTE, de M. Opolka et Mme Anghern, urbanistes à l'UTE, et de M. Weil, urbaniste-paysagiste au bureau Urbanplan.

Vu le nombre de commissions et la durée de ces travaux, je vous propose un rapport général qui ne portera pas sur chaque commission, mais qui va résumer l'ensemble du travail de la commission durant ces 20 derniers mois. En premier lieu, je tiens à préciser que la durée de ce travail est dû en grande partie à l'assiduité dont tous les membres de la commission ont fait preuve et la volonté de ne rien laisser au hasard dans cette modification du PDCom. La grande majorité des décisions ont été prises par consensus au sein de la commission.

La révision du PDCom sur la zone 5, dite zone villa, est issue d'une modification de la LCI en 2013. Celle-ci permettait des dérogations à l'indice d'utilisation du sol (IUS), et celles-ci étaient pratiquement toujours accordées sans prendre en compte le préavis communal. En 2019, un moratoire sur cet article est déterminé entre novembre 2019 et janvier 2021. La loi est modifiée par la suite par le Grand Conseil. Celle-ci donne l'obligation pour les communes de définir des périmètres de densification accrue, avec un délai à fin décembre 2022.

La nouvelle pratique vise à ce que toutes les constructions visant à dépasser l'IUS de 0,3 doivent répondre à des conditions fixées par le plan directeur communal. Celle en dessous de 0,3 suivent seulement la procédure habituelle.

La zone 5 représente une diversité de situations. A Meyrin, il y a cinq zones 5 sur la Commune. Les deux zones de Cointrin (est et ouest), les zones de Meyrin-village (Vieux-Bureau et Edmond-Rochat) et enfin la Citadelle.

Les conditions pour densifier ces zones sont un encouragement à la transition écologique et à l'économie des ressources, un encouragement à la préservation de la biodiversité, le renforcement de la vie de quartier, des dispositions à la

préservation du patrimoine, la limitation de l'utilisation du sol, l'amélioration des mobilités douces, etc.

Le PDCom est un document non opposable aux tiers, mais qui engage les autorités communales et cantonales. Elle est une base sur laquelle les requérants doivent se référer pour élaborer leur projet et est un outil de négociation auprès des porteurs de projets.

Maintenant que les généralités ont été présentées, la commission a examiné en détails chaque point de cette modification du PDCom sur la zone 5. De longs débats ont eu lieu pour savoir quelle stratégie adopter. En effet, la Commune ayant vécu un boum démographique, lors de ces 10 dernières années, les infrastructures communales sont sous tension. Dès lors, faut-il préserver l'ensemble de la zone 5 en zone villa sans donner la possibilité d'une densification accrue ? Faut-il la cantonner à un ou deux quartiers bien desservis par les transports publics ? Ou bien faut-il mettre tout le monde sur un même pied d'égalité ? Avant de pouvoir décider cette question, la commission a décidé de voir précisément quels critères seraient imposés pour les dérogations à l'IUS de la zone 5.

Pour simplifier la compréhension du rapport, les éléments rapportés sont ceux ayant nécessité une discussion politique importante ou ayant un impact prépondérant.

Les postulats de bases sont rapidement discutés et de légères modifications augmentent encore l'ambition écologique du document, telles que la diminution de gaz à effet de serre de 90 %, à la neutralité carbone d'ici 2050 par rapport à 1990 pour les nouvelles constructions.

En poursuivant l'étude des documents, la commission s'arrête sur les parcelles identifiées comme potentiellement pouvant être regroupées pour développer des projet à l'IUS le plus haut possible (0,6). Cela est conditionné, selon la loi, à se développer sur des parcelles de plus de 5'000 m². Le prestataire a donc fait un travail en prenant en comptes l'âge des bâtiments et les opportunités proches pour proposer des zones de mutualisation de parcelle afin d'atteindre les 5000 m² et ainsi pouvoir développer des projets avec un IUS à 06. Sur plusieurs commissions, ces zones vont faire l'objet de questions de compréhension de la méthode de calcul, jusqu'à ce que la commission décide enfin de prendre en compte l'ensemble des parcelles des zones à densifications accrues exceptées les parcelles ayant une valeur patrimoniale. Cela permet de mettre tous les propriétaires sur un pied d'égalité.

En rentrant dans le détail des conditions, certaines sont durcies, par exemple, l'exigence d'une mesure de planification prévue lors de la création de 10 logements, passe à 5 logements. Cela permet de maîtriser au maximum la densification et surtout que, si celle-ci se fait, elle soit de qualité.

Une autre condition est précisée, en demandant que toute nouvelle construction de logements amène à des constructions de très hautes performances énergétiques et des chantiers à faible impact environnemental.

En continuant l'étude approfondie des discussions ont lieu sur des termes précis tels que la définition de bosquet ou le choix des mots pour le développement de la canopée. Il est aussi mis en avant et validé par tous que tout abattage d'arbre doit être compensé sur la même parcelle, ceci afin d'éviter les abattages amenant à être « seulement » compenser financièrement. Les discussions se sont aussi portées sur la pollution lumineuse avec des règles ambitieuses demandant l'installation de

lumière chaude et d'interdire les lumières bleues, les plus nuisibles pour la faune. Le débat a porté également sur la pleine terre et du taux minimum devant être fixé par rapport à la taille de la parcelle, en discutant l'ensemble des commissaires s'arrêtent sur une proposition commune.

Il est aussi décidé d'ajouter un point sur l'harmonie des couleurs des façades, en s'appuyant sur ce qui se fait à Neuchâtel.

Une longue discussion a eu lieu sur les points de collecte des déchets. En effet la proposition initiale visait à ce que la Commune puisse imposer sur de grand projets l'implantation sur domaine privé d'un écopoint. Les commissaires ont discuté longuement avant de décider de retirer ceci et de plutôt demander une taxe d'équipement et la cession de domaine privé pour que la Commune puisse construire les équipements de collecte des déchets nécessaires.

Lors de l'analyse des cartes, les questions posées en début de rapport reviennent, ne faudrait-il pas « hachurer » l'ensemble des périmètres à densification accrue afin de laisser de la place à de futures opportunités non pensée par l'administration et ainsi mettre tous les propriétaires sur un pallier d'égalités ? La commission dans son ensemble décide d'aller de l'avant dans ce sens, tout en identifiant des parcelles patrimoniale intéressante et les retirant donc d'une possibilité de densifications. L'idée étant de dire que les critères retenus dans ce document sont d'une haute exigence et donc la densification est possible, mais ne se fera que pour des logements de très hautes qualités énergétiques et devrait apporter une plus-value importante au niveau écologique et dans la qualité générale des logements.

Une zone en triangle en face de la gare de Meyrin est proposée en future modification de zone afin de pouvoir proposer une esplanade à la sortie de la gare et libérer plus facilement de l'espace. Après un débat fructueux, cette proposition est acceptée. A ce moment-là des discussions (juin 2022), il est décidé de laisser Cointrin comme demandé par le canton en zone devant faire l'objet d'une modification de zones.

Le PDCom révisé est préavisé favorablement à l'unanimité une première fois le 2 juin 2022.

Suite à ce préavis, le PDCom Z5 révisé a été envoyé aux services du Canton pour recevoir leurs observations ; celles-ci sont mineures et présagent que sans modifications majeures de la part de la Commune, il devrait être accepté sans trop de réserve. Il est donc décidé en novembre 2022 de lancer la consultation publique afin de continuer et de pouvoir espérer être dans les délais qui ont été rallongés par le Canton à fin juin 2023.

La commission se réunit à nouveau en mars 2023. Suite à la consultation publique, quelque 47 observations ont été reçues de la part de la Commune. La majorité sous formes de questions. Des propositions de réponses sont amenées par l'administration, pour ne pas prolonger le rapport, je vous parlerais seulement de celles qui ont suscité un débat important.

Une des observations concerne la pointe Vieux-Bureau, en face de la gare de Meyrin, les propriétaires de ces maisons demandent à être mis au même niveau que le reste du quartier, craignant d'être expropriés et affichant leur non-volonté de quitter leurs maisons. L'administration proposait alors de revenir sur la décision de la commission d'identifier cette zone comme une possible modification de zone future. Après discussions, la commission décide de maintenir cette disposition tout

en rassurant les propriétaires sur la non-volonté communale d'exproprier les habitants et de garder cela pour un futur plus ou moins proche.

Une longue discussion se lance autour des zones de Cointrin. En effet, plusieurs habitants ou associations d'habitants reprochent que le PDCom s'assoit sur la volonté populaire de la votation de 2020 ayant refusé la modification de zone à cet endroit. La commission décide alors de mettre Cointrin au même niveau que les autres zones villas et de conditionner cela à la mise en place au plus vite d'une démarche aboutissant à un Plan guide durant le second semestre 2023.

Dans les 47 courriers, un certain nombre demandait à pouvoir être auditionnés par la commission. Cela a pu se faire et, lors de ces discussions, l'ensemble des avis a pu être entendu, des précisions ont pu être apportées aux personnes auditionnées, et cela a convaincu l'ensemble de la commission d'aller de l'avant avec le projet tel que définit auparavant.

La commission décide alors de préavisier la résolution ainsi que le PDCom Z5 afin de pouvoir transmettre au plus vite au canton pour un vote du municipal à fin juin. L'ensemble de la commission préavise favorablement le texte du PDCom Z5 et de la résolution n° 2023-03a relative à la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCom), version amendée sous réserve des modifications demandées à l'unanimité soit 3 PS, 3 Ve, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG. »

M. Cornuz remercie le rapporteur pour le résumé effectué. Il poursuit :

« Depuis début 2022, Meyrin a engagé une mise à jour partielle de son Plan directeur communal (PDCom).

Après son examen approfondi par la commission développement urbain et la tenue d'une consultation publique (du 11.01 au 10.02.23), ce document est aujourd'hui soumis au Conseil municipal pour vote. Il doit être adopté par voie de résolution par le Conseil municipal (résolution introduite lors du Conseil municipal du 28 mars).

Dans le dossier transmis en vue de la séance figure aussi la « lettre de conformité » émise le 23 juin par le Département du territoire, c'est-à-dire après la fin des débats en commission.

Cette lettre évalue la mise à jour du PDCom sur la base du Plan directeur cantonal. En effet, les PDCom font l'objet d'une double validation : « adoption » par le Conseil municipal, puis « approbation » finale par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat garde donc un pouvoir de décision finale et peut émettre des « réserves » sur certains points du PDCom, ce qui équivaut alors à une non-validation des points concernés.

En l'occurrence, la lettre de conformité reçue par la commune annonce :

- Un accord du département du territoire sur les dispositions du PDCom relatives aux secteurs Citadelle, Vieux-Bureau et Edmond-Rochat.
 - o C'est une bonne nouvelle et une reconnaissance de la qualité du travail effectué.
- Un désaccord en ce qui concerne les dispositions du PDCom relative à la zone 5 de Cointrin. En effet :
 - o La position communale est de respecter le résultat de la votation populaire de février 2020, refusant une densification par modification de zone (passage de la zone 5 à la zone de développement 3).

- Aussi, la mise à jour du PDCom considère cette zone 5 de Cointrin à l'identique des autres zones 5 de la commune, avec la possibilité d'une densification dite « accrue ».
- Elle demande également au canton d'assurer la coordination du développement par le biais d'une planification d'ensemble (« plan guide »).
- La position cantonale est de considérer Cointrin comme un potentiel de densification par modification de zone, sur la base du Plan directeur cantonal en force et validé par la Confédération. Pour le canton, établir un plan guide doit servir à définir des sous-secteurs avec des objectifs de densification plus ou moins forts, dont certains, sur des périmètres à définir, feraient l'objet de modification de zone.
- Compte-tenu de ce désaccord, une rencontre entre le Département du territoire et la ville de Meyrin a été organisée. Pour votre pleine information, le Conseiller d'Etat y a maintenu sa position, tout en proposant si nécessaire une rencontre avec les conseillers municipaux pour expliquer celle-ci.

Au regard de cette situation et si le Conseil municipal valide ce jour le document travaillé en commission, les conséquences seront donc les suivantes :

- Les dispositions du PDCom relatives aux secteurs Citadelle, Vieux-Bureau et Edmond-Rochat seront très probablement validées.
- Le Conseil d'Etat émettra une réserve pour ce qui concerne le secteur Cointrin.

Cependant, l'impact de cette non-validation sur le secteur Cointrin est à relativiser :

- Il n'y aura pas de projet de « densification accrue » (IUS supérieur à la densité usuelle de 0.3) dans le cadre de la zone 5 existante, car le Canton n'autorisera pas cette dérogation (compte-tenu du fait qu'il s'agit d'un lieu de potentielles modifications de zone identifiées au Plan directeur cantonal).
- Pour les projets dont la densité est inférieure à 0.3, le préavis communal a peu de poids dans les décisions de l'Office des autorisations de construire. D'un point de vue technique, cela relativise donc l'impact réel de la réserve du Conseil d'Etat.

En conclusion, la Commune a intérêt de valider le projet de mise à jour du PDCom tel qu'il a été élaboré en commission développement urbain :

- Pour les secteurs Citadelle, Vieux-Bureau et Edmond-Rochat : afin d'appliquer dès maintenant les critères de qualité qu'elle entend faire respecter aux projets de densification en zone 5 ;
- Pour le secteur Cointrin, afin de signifier la volonté communale de respecter la votation populaire de 2020.
 - Sur ce point, le Conseil administratif pense qu'il est préférable d'assumer une divergence de vue entre le Canton et la Commune.

- Il appartient néanmoins au Conseil municipal d'évaluer la situation, puis de décider d'un vote ou d'un renvoi en commission.

M. Bucher donne la position des Vert.e.s :

« Merci madame la Présidente,

Voici la prise de position des Vertes et Verts,

Pour commencer, je voudrais féliciter les autres groupes pour le travail constructif d'analyse et de propositions que nous avons effectué tous ensemble lors de ces commissions : ce n'est pas toujours le cas et surtout ce n'est pas forcément le cas dans d'autres communes. Il me semble donc important de souligner aussi cette unanimité à laquelle nous sommes parvenus, qui d'une certaine façon démontre que notre conseil est vraiment orienté vers l'intérêt de la commune et de ses concitoyens.

Ensuite, je remercie d'autant plus le rapporteur, pour son excellent rapport qui me permettra d'éviter toute l'explication sur la genèse de cette unanimité.

Je rappellerai simplement les points principaux de cette résolution concernant la mise à jour de notre PDCom, ceux-ci étant alignés avec les positions des Vert.e.s :

- Premièrement, les Vert.e.s estiment que ce n'est pas le moment de construire davantage à Meyrin, ayant fait notre part avec le quartier des Vergers et, de surcroît, un certain nombre de surélévations étant encore à venir.
- Deuxièmement, si du terrain doit être construit ou modifié, il semble alors logique de l'utiliser de la façon la plus efficace possible et, quitte à choisir entre deux maux, alors le choix pour nous sera clairement d'avoir une densification plus élevée, mais avec des règles très strictes comme c'est le cas dans le projet sur lequel nous avons travaillé et que nous votons ce soir. Sachant que les densités les plus élevées requerraient de surcroît un accord du Conseil municipal.
- Troisièmement, à partir du moment où l'on valide la densification avec des règles strictes, il est alors évident pour les Vert.e.s qu'il n'était pas possible de faire des choix parcelle par parcelle ce qui inclurait un côté aléatoire et injuste pour les propriétaires. La décision de traiter toutes les parcelles de la même façon nous semble donc le plus sage.
- Reste le dernier point, à savoir le cas particulier de la zone de Cointrin. En effet, pour les raisons expliquées par le rapporteur, initialement il y avait l'idée de se baser sur la votation populaire récente et de ne pas imposer de règles dans ce secteur. Or, nous avons finalement, en concertation avec les autres groupes, et après avoir auditionné les associations et propriétaires de Cointrin rejoint la position d'unifier les règles sur toute la commune et donc de mettre partout les mêmes protections contre le bétonnage chaotique.

Pour finir, voici quelques exemples de règles qui ont été validées durant nos travaux afin d'illustrer la qualité environnementale et écologique de celles-ci, là aussi ce ne sont que quelques exemples, le rapporteur ayant lui-même donné plusieurs exemples parlants :

- Par exemple les nouveaux parkings avec plus de 10 places devront être souterrains, ceux de moins de 10 places devront utiliser des matériaux perméables, et de même les accès à de nouvelles places de parc de parcelles voisines devront être mutualisés.
- Un minimum de 50% de pleine terre sera exigé en cas de nouveau projet.

- Le plan identifie aussi des trames vertes avec des exigences spécifiques comme une largeur de 6 mètres minimum.
- Des limites sur les différences de niveaux entre parcelles ont aussi été ajoutées pour protéger les habitant.e.s.
- D'ailleurs un dernier point à noter, durant cette commission, nous nous sommes assurés que les petites modifications ne soient pas concernées par ces règles, ceci afin que les petits propriétaires existants ne soient pas bloqués pour une légère extension de leur maison ou jardin et que ça soit en priorité les projets d'une certaine taille qui soient concernés par ces nouvelles normes.

En conclusion, les Vertes et les Verts voteront donc cette modification et vous incitent à en faire de même. »

M. Clerc déclare, au nom du DC/VL :

« C'était le 15 décembre 2020 que le Conseil municipal avait adopté à l'unanimité sa révision du Plan directeur communal (PDCoM). Ce document essentiel au bon développement de la commune avait nécessité 37 séances de commissions politiques et une consultation publique. Le processus a duré plus de trois ans.

Le Conseil d'Etat avait validé le PDCoM mais émis des réserves notamment concernant la stratégie de densification de la zone 5.

Rebolote, une quinzaine de nouvelles commissions, nous revenons devant vous avec la résolution n° 2023-03a relative à la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCoM). Ce texte étudie donc les périmètres de densification accrue ainsi que le périmètre de densification planifiée de la zone 5.

Le PDC-VL dans son programme a toujours souhaité un développement raisonnable de la zone villa et un développement maîtrisé et contrôlé. Le mélange de zones résidentielles villas et d'immeubles d'habitations et d'activité économique est chère au parti.

L'exigence d'un usage rationnel du sol pousse à une augmentation des indices de densité dans toutes les zones à bâtir du Canton, sous la houlette de son Conseiller d'Etat en charge. Meyrin doit rester vigilant à construire des éléments de qualité. De plus, il est important à nos yeux de signifier que Meyrin a déjà énormément contribué à la construction de logements sur le canton.

Le PDC-VL salue l'élan démocratique que cette modification du PDCoM a généré. Plusieurs dizaines de personnes, groupes de personnes, associations ont sollicités par écrit des modifications et changements des aspects évoqués. Ils ont été auditionnés et entendus par la commission. Les modifications proposées prennent en considération ces éléments pour aboutir à une solution pragmatique que nous espérons à la hauteur des attentes des habitants.

Le PDC-VL remercie les collègues des autres groupes pour les débats, l'administration pour son travail qui a permis de rendre abordable le sujet malgré la technicité élevée, ainsi que tous les citoyens qui ont contribué de près ou de loin par leur apport à l'élaboration de ce projet. »

M. Pierre Boccard donne la position du PLR :

« Nous voici à bout touchant avec cette mise à jour partielle du plan directeur communal.

Le PLR MC salue tout le travail effectué en commission aussi bien par les commissaires que par l'administration pour élaborer et finaliser cet objet.

Il était important d'avoir une unanimité quant à la volonté de maîtriser le développement en zone villa. Le PLR a très tôt, dans le processus de discussion, mis en avant le fait que la densification à outrance et non contrôlée était l'ennemi du bien-vivre ensemble, de la qualité de vie, de l'accès à des services et des infrastructures de qualités.

Cette maîtrise communale n'a pu être acquise que par la mise en place de zones de densification maximum en zone 5 qui permettent de mettre de nombreuses clauses restrictives et d'avoir un regard direct sur les projets et donc, par ce biais, d'éviter le développement anarchique dans ces zones.

Le PLR MC a instillé une vision pour une ville de Meyrin plafonnée à 30'000 habitants à l'orée 2030.

Pour nous, cette vision doit être le cadre maximum des développements futurs de Meyrin. La croissance de notre ville est terminée et nous prôtons un palier/moratoire afin de ne pas dégrader les conditions de hautes qualités pour les communiens, sacrifiés sur l'autel de la croissance.

D'autre part, nous attendons avec impatience que l'État produise enfin un plan Guide pour Cointrin pour assurer le développement harmonieux de ce secteur avec les objets d'utilité publique qui manque cruellement à Cointrin.

Nous demandons au Conseil administratif de mettre, autant que possible, la pression pour faire avancer rapidement ce dossier.

Le PLR MC votera donc favorablement cette résolution. »

Au nom des socialistes, **M. Sanchez** déclare :

« Le parti socialiste Meyrin-Cointrin remercie l'administration pour son travail relatif à la mise à jour partielle du plan directeur communal ainsi que le rapporteur pour son rapport résumant de manière simple et concise les débats de 16 soirées de commission développement urbain.

En effet, le plan directeur communal représente une source de légitimation pour ses prises de position concernant sa stratégie d'aménagement du territoire. Dans le cadre des secteurs de densification concernés par la zone 5, les dérogations des IUS vont être octroyées pour tous nouveaux propriétaires voulant prouver à la Commune qu'ils mettront en place une stratégie soucieuse visant à promouvoir un développement de qualité.

Pour ce faire la Commune a inscrit de nouvelles dispositions afin de s'assurer que la contrepartie attendue par les propriétaires soient en cohérence avec le développement de secteur et se devra d'être compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du secteur dans une logique de contribution à l'intérêt public et d'équité de traitement entre les propriétaires.

Le PS Meyrin Cointrin s'associe pleinement au développement d'un tissu urbain qui soit respectueux d'une trame cohérente de l'image directrice et qui favorise l'émergence future de quartiers qui offriront toutes les garanties de qualité tant sur le plan résidentiel que paysager et environnemental. En ayant des logements abordables pour la population et repenser la mobilité sont des éléments qui nous tiennent à cœur et qui seront pris en compte dans la stratégie actuelle de densification de zone 5.

Pour toutes ces raisons, le PS votera favorablement cette résolution. »

Chaque parti s'étant exprimé, **Mme Um** soumet au vote la **résolution n° 2023-03a**,

relative à la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCom)

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT - L 1 30);

Vu la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire le 29 novembre 2002 (art. 11bis et 36 de la L 1 30, dite LaLAT) introduisant la notion de "Plan directeur localisé" et dotant, de ce fait, les plans directeurs d'un statut légal afin d'engager les autorités publiques entre elles;

Vu les dispositions de la Loi sur les constructions et installations (LCI) et en particulier les modifications apportées le 1^{er} décembre 2020 à l'article 59, alinéa 4, relatif aux secteurs dits de « densification accrue »;

Vu la résolution n°2020-04a relative à l'approbation du Plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCP) de Meyrin, validée à l'unanimité par le Conseil municipal le 15 décembre 2020;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 avril 2021, approuvant le PDCom et le PDCP de Meyrin sous trois réserves, et vu en particulier la réserve n°3, n'approuvant pas la stratégie de densification de la zone 5, ce qui nécessite une mise à jour partielle du PDCom pour lever cette réserve;

Vu l'avant-projet de mise à jour partielle du PDCom préavisé à l'unanimité par la commission développement urbain dans sa séance du 2 juin 2022, permettant le lancement de la consultation technique auprès des services cantonaux;

Vu la consultation technique des services cantonaux ayant eu lieu entre juillet et octobre 2022, et vu l'intégration des observations des services cantonaux dans le projet de mise à jour partielle du PDCom;

Vu le projet de mise à jour partielle du PDCom préavisé à l'unanimité par la commission développement urbain dans sa séance du 16 novembre 2022, permettant le lancement de la consultation publique;

Vu la consultation publique de 31 jours organisée du 11 janvier 2023 au 10 février 2023 conformément à l'article 10 alinéa 5 de la LaLAT, annoncée dans la Feuille d'avis officielle le 12 décembre 2022 et par affichage dans la Commune, et vu la consultation des communes de Vernier, Grand-Saconnex et Satigny;

Vu les 47 observations transmises à la Commune lors de la consultation publique;

Vu l'examen, par la commission développement urbain du 22 mars et du 5 avril 2023, des réponses à donner aux observations reçues lors de la consultation publique et des modifications à apporter à la mise à jour partielle du PDCom suite à celle-ci;

Vu la situation spécifique au secteur de Cointrin, décrite ci-après :

- Le plan directeur cantonal n'a pas été mis à jour suite à la votation populaire qui a refusé les modifications de zone et les autorités cantonales ne se sont pas clairement exprimées sur la vision qu'elles avaient sur ce périmètre.
- En conséquence, un mouvement important de densification se concrétise actuellement dans le cadre de la zone 5, dans les limites d'un IUS maximum de 0.3 autorisé par l'Etat dans ce secteur. Malheureusement, cette densification n'est ni coordonnée, ni qualitative.
- Face à cette situation, les autorités communales sont soucieuses à la fois de respecter le vote populaire et de promouvoir un développement de qualité pour Cointrin.
- Aussi, elles appellent le canton à clarifier très rapidement la situation en actant le maintien de ce secteur en zone 5 avec possibilité de densification accrue au sein de cette zone (en référence à l'article 59 al. 4 LCI). L'Etat devrait alors engager, dès le second semestre 2023, un plan guide qui permette de poser un cadre assurant la cohérence du développement du secteur (réseau d'espaces publics, de cheminements, de trame paysagère, etc.). Cela permettrait d'éviter les dégâts d'une urbanisation faite d'opérations ponctuelles à la parcelle, tant en anticipant d'éventuels besoins en matière d'adaptation des voiries ou d'emprises pour des équipements publics futurs.

Vu la mise à jour partielle du PDCom finalisée et préavisée favorablement à l'unanimité par la commission développement urbain dans sa séance du 5 avril 2023 permettant l'envoi du dossier au département (DT) pour contrôle conformité;
Vu le rapport de la commission développement urbain;

la lettre du département du Territoire (DT) communiqué par le Conseiller d'Etat délégué le 23 juin 2023, relative au contrôle de conformité de la mise à jour partielle du PDCom de Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 septembre 2023,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'adopter la mise à jour partielle du PDCom de Meyrin dans sa version du 18 avril 2023, avec le complément suivant concernant le secteur de Cointrin, pour lequel il est demandé au Conseil d'Etat d'acter le maintien provisoire de ce secteur en zone 5 avec possibilité de densification accrue au sein de cette zone (en référence à l'article 59 al. 4 LCI). Une démarche aboutissant à un Plan guide doit être engagée dès le second semestre 2023 de façon à poser un cadre assurant la cohérence du développement du secteur,
2. de fixer son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'Etat.

* * *

15. **Pétition n° X-2023-01 pour l'installation de WC publics à Champs-Fréchets.**

Reportée.

* * *

16. **Pétition X-2023-02 pour des places de jeux végétalisées et attractives dans le préau de l'école des Boudines.**

Reportée.

* * *

17. **Pétition X-2023-03 pour un deuxième club de football à Meyrin.**

Reportée.

* * *

Annonces de projets.

M. Halimi annonce que le groupe socialiste présentera un projet le mois prochain pour demander des jeux d'eau supplémentaires vu le succès rencontré par les jets d'eau de la place de jeux de Vaudagne. En effet, cela serait une bonne idée d'en avoir un peu plus sur la Commune.

Mme Hartmann annonce que, suite aux séismes du Maroc et de la Libye, son groupe pense déposer une demande d'urgence pour ses deux pays et de la présenter à la commission solidarités et développement durable. Son groupe aimerait que plusieurs partis participent à la rédaction de ce projet et donc à le signer.

* * *

18. Propositions individuelles.

M. Bucher déclare qu'une grande majorité du Conseil municipal souhaite ne plus être isolée durant la fête des écoles et préfère être en contact avec la population. L'argent utilisé pour le traiteur pourrait être dépensé plutôt auprès des associations. Sa proposition est donc de remettre les élus et les professeurs au sein de la population, sur la Campagne Charnaux, et que la nourriture soit fournie par les associations.

Sa deuxième proposition concerne les ballons à hélium, qui finissent dans le ciel, et donc, dans la mesure où l'on lutte contre le plastique, qui pollue l'environnement et engendre l'étouffement des tortues de mer, ne serait-il pas possible de les supprimer ? D'autant plus que ces ballons assèchent fortement le portemonnaie des parents.

M. Grognez demande s'il ne serait pas possible de faire une rotation des fournisseurs de bières, car cela fait plusieurs années que l'on fait appel au même fournisseur, dont la qualité laisse à désirer. Il rappelle qu'il est possible de se fournir auprès d'autres producteurs meyrinois ou à la limite satignote.

M. Seeger souhaiterait que l'on aménage une rampe à la salle du Conseil municipal pour que les personnes à mobilité réduite (PMR) puissent être confortablement installées dans le public.

M. Trippel remarque qu'avec la forte augmentation de la population meyrinoise, ces dernières années, ainsi que du nombre de jours de canicule, la piscine olympique est de plus en plus prisée par les nageurs et les enfants qui sautent depuis le bord. Il serait utile pour une question de sécurité et de confort, pour ceux qui utilisent la piscine olympique pour la nage sportive, que la Commune rajoute un quatrième bassin du côté du toboggan. La séparation des différents usagers est tout aussi utile à la piscine que sur la route.

Par ailleurs, la température de l'eau des douches est trop chaude et le flux d'eau est irrégulier. Un ajustement s'impose pour éviter le gaspillage.

Enfin, beaucoup d'usagers viennent à la piscine à vélo depuis la rue des Vernes et stationnent leurs vélos à la sauvage dans la forêt pour qu'ils soient à l'ombre ou accrochés au grillage le long du chemin. Pourtant, il existe des places pour les vélos à la gauche de l'entrée de la piscine.

Il remercie l'administration de tenir compte de ces trois éléments pour favoriser la pratique du sport.

M. Fontanini invite le Conseil administratif, suite à l'énième épisode de chaleur et dans la perspective d'autres vagues de chaleur auxquelles la population devra faire face, à inventorier les bancs publics présents sur la Commune et de proposer des mesures d'ombrage afin d'en réduire l'exposition à la chaleur, là où c'est possible. Dans le même esprit, il propose également de se coordonner avec Pro Natura pour remettre les bancs en état et/ou réinstaller les deux bancs dans la réserve naturelle du marais de Mategnin les Crêts. En effet, ce lieu est très fréquenté par les Meyrinois et ces deux emplacements, qui sont situés à l'ombre, ne sont plus utilisables. Le premier banc est très abîmé et le deuxième n'a pas été réinstallé après les travaux de réaménagement du site.

* * *

19. Questions.

M. Pierre Boccard demande si les travaux du restaurant de Forum Meyrin ont été réalisés, car il a constaté qu'il y a eu des travaux de rafraîchissement. Il aimerait savoir à quoi ou à qui va être dévolu cet espace et qui a effectué les travaux ? En effet, il a entendu dire que les concierges du Forum Meyrin s'en sont chargés.

Sa deuxième question porte sur l'école suédoise, laquelle a été dénoncée à de nombreuses reprises pour des nuisances sonores. Il voulait savoir s'il y a eu des rencontres, des négociations ou un point de situation qui ont été effectués.

Enfin, il a remarqué des lignes jaunes dessinées sur le chemin du Vieux-Bureau et se demande quelle en est l'utilité ? S'agit-il d'une nouvelle signalétique ou pour indiquer une piste cyclable ?

Concernant l'annonce de projets des Verts et faisant partie de la commission solidarités et développement durable, il se rappelle que les aides d'urgence ne peuvent être attribuées à travers ce fonds.

Mme Leuenberger répond que s'agissant d'une commission, il est parfaitement possible de se saisir d'une aide d'urgence, mais celle-ci doit repasser par le Conseil municipal pour être adoptée. Quant au budget, il n'est pas pris sur le fonds à disposition de ladite commission.

M. Cornuz, concernant les lignes jaunes, répond qu'il lui semble que celles-ci sont apparues lorsque la navette autonome des TPG est entrée en fonction et qu'il s'agissait de guider cette navette. Néanmoins, il va le vérifier pour la prochaine séance.

M. Amato demande s'il ne serait pas possible d'installer une toile au-dessus de la pataugeoire, qui se trouve en plein soleil. Il y a plus d'une année, M. Tremblet avait annoncé qu'une toile serait tendue au-dessus de la pataugeoire et à ce jour, il n'y a toujours rien. Faudra-t-il attendre la rénovation de la piscine ? Beaucoup d'enfants auraient souhaité profiter de la pataugeoire l'été et au vu de la canicule, ils y ont renoncé. Il faudrait équiper de toiles toutes les piscines de la Commune afin de préserver la santé des Meyrinois.

M. Damien Boccard déclare qu'au cours du mois d'avril, plusieurs conseillers municipaux ont reçu un carton d'invitation pour une soirée de départ en l'honneur de l'ancienne directrice du Théâtre Forum Meyrin. Cette soirée promettait d'être exceptionnelle, avec la participation de plusieurs artistes locaux de renommée. Cependant, lors de la séance du 30 mai 2023, le Conseil administratif a informé que la fête était annulée. Cette sage décision a soulevé des interrogations quant à l'autorisation initiale d'organiser un tel événement aux frais des contribuables, impliquant des dépenses de plusieurs dizaines de milliers de francs. Le groupe des Vert.e.s aimerait obtenir des informations sur le processus d'autorisation de cette fête ainsi que sur les coûts engendrés par son organisation et son annulation.

M. Serrano demande si le recrutement du/de la nouveau/elle DRH est en cours. Il voulait juste savoir si le train va bientôt arriver.

Mme Leuenberger confirme que le processus de recrutement avance et le train s'apprête à arriver.

Revenant sur l'école suédoise, **M. Serrano** explique qu'il a été abordé par des riverains très remontés qui prédisent des bagarres et des gestes non civiques, de jeter des choses sur la place de jeux occupée par cette école suédoise. Il demande si la Commune est déjà intervenue, ce qui semble être le cas, mais le feu semble reprendre. Il aimerait qu'il n'y ait pas d'incivilités ou d'événements graves, car les gens ont l'air à bout de nerfs.

Mme Leuenberger confirme que cela fait plusieurs mois que la Commune est engagée dans cette problématique et qu'elle est intervenue à travers des facilitateurs pour favoriser le dialogue et maintenir la paix sociale. Néanmoins, la Commune n'est pas maître à bord. Elle prend acte du témoignage de M. Serrano et elle n'est pas en capacité de refaire l'historique de tout ce que la Commune a mis en place sur cette question de voisinage.

Mme Billet a constaté qu'au carrefour de la route de Meyrin et Antoine-Verchère, il y a une ligne blanche continue et les véhicules ne devraient pas tourner à gauche, ce qui signifie qu'ils vont tous devoir passer par le Grand-Puits. Est-ce définitif ? Car pour le moment, toutes les voitures tournent à droite.

Dans sa deuxième question, **Mme Billet** remarque que, sur la Campagne Charnaux à côté du cycle d'orientation de la Golette, il n'y a plus de lumière le soir. Elle ne comprend pas pourquoi cela est si mal éclairé et demande si l'on peut faire quelque chose, car elle s'est vu à maintes reprises en difficulté avec ses béquilles.

S'associant avec M. Rheiner dans cette démarche, **M. Bucher** porte les questions qu'ont posées des enfants de Meyrin durant l'Ethnopoly. Un mini Conseil municipal leur a été organisé et les débats ont été vifs, d'où découlent les questions suivantes :

- 1) La plupart des écoles de Meyrin dispose d'une fontaine. Pourquoi il n'y en aurait-il pas à l'école du Livron ?
- 2) A Cointrin, cela fait des années qu'il y a un carrefour dangereux qui fait peur aux enfants ; il s'agit du carrefour Agénor-Parmelin et De-Joinville. Des parents ont déjà écrit par le passé, mais rien n'a changé.
- 3) Lors des débats de ces conseillers municipaux en herbe, auxquels ont été soumis une délibération pour mettre en place un banc de l'amitié dans toutes les écoles meyrinoises, celle-ci a été acceptée par tous les groupes. Le problème suivant a été remonté à plusieurs reprises : « les bancs de l'amitié sont très appréciés des élèves, mais selon les enfants il arrive régulièrement que les enfants se sentant seuls et ayant besoin de jouer avec d'autres élèves, ne peuvent pas en bénéficier, le banc étant utilisé par d'autres enfants qui n'ont pas ce besoin. »

Plusieurs enfants leur ont remonté ce point qui est un vrai problème pour eux. Mais ceci n'est pas vraiment une question.

M. Willi aimerait savoir si l'on peut harmoniser les panneaux de signalisation pour les chiens à l'entrée et sur les places de pique-nique ? Par exemple, à l'entrée il y a un panneau d'interdiction pour les chiens, sauf pour les chiens d'aveugles. Or, la signalétique demande de tenir les chiens en laisse, signalétique correspondant au texte.

Sa deuxième question porte sur l'interdiction d'utiliser des barbecues. Or, le 2 septembre, il s'est rendu sur le Mont Pachoud pour faire un barbecue et ces derniers étaient scellés pour cause d'interdiction d'allumer des feux. En revanche, le 3 septembre sur la place de pique-nique des Vergers, les barbecues n'étaient pas neutralisés. Pourquoi ?

Mme Leuenberger explique que l'interdiction était levée. Mais il est vrai qu'il est parfois difficile de suivre les mesures levées par le Conseil d'Etat dans un délai très

court, notamment s'il le fait le vendredi à 20h pour le lendemain. Elle demande donc d'excuser ce décalage que M. Willi a pu observer.

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments, **M. Sanchez** demande si le Conseil administratif pourrait renseigner les conseillers municipaux sur les avantages et les inconvénients d'installer un rafraîchisseur d'air adiabatique ? En effet, la climatisation adiabatique serait un phénomène naturel contrairement à l'air conditionné. Serait-il possible d'en étudier la faisabilité par exemple à l'école de Monthoux ? Le principe consiste à passer le flux d'air chaud dans un flux d'eau et c'est le phénomène d'évaporation qui rafraîchit les locaux.

Mme Deluermoz souhaite savoir ce qu'il en est de l'aménagement des installations sportives sur le terrain de Vaudagne-Corzon sachant qu'un montant de CHF 250'000.- a été voté en février 2023 ?

Mme Hartmann, compte tenu de la politique d'inclusion, souhaite poser la question suivante : Dispose-t-on de statistiques concernant le nombre de personnes en situation de handicap (visible ou invisible) travaillant à l'administration ?

Sans s'être concerté avec M. Seeger, **M. Clerc** demande s'il serait possible d'installer un accès aux PMR à la salle du Conseil municipal ? Et qu'en est-il si une personne à mobilité réduite est élue au Bureau ?

Sa deuxième question porte sur la piscine des Vergers, où plusieurs douches ne peuvent pas être réglées en température. Il demande si ce problème peut être ajusté ?

Sa dernière question porte sur le centre commercial de Champs-Fréchets qui est à vendre. La Commune envisage-t-elle de l'acquérir ? En effet, vu la pression importante sur les infrastructures publiques, notamment la demande de nouveaux espaces de vie enfantine, etc., cela pourrait être une solution envisageable.

* * *

La séance est levée à 23h02/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 27 septembre 2023.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Cyril Nobs

Esther Um